

Influence des événements de jeunesse et héritage social au sein de la population des utilisateurs des services d'aide aux sans-domicile

Jean-Marie Firdion*

Des liens sont possibles entre les événements survenus durant l'enfance et la jeunesse, le contexte familial d'origine, et la situation présente des personnes utilisatrices de services d'aide aux sans-domicile. Leur étude prend ici en compte les ressources effectivement mobilisables par ces personnes (les « capitaux ») de façon à percevoir comment, au-delà des accidents de la vie, des effets structurels peuvent être en jeu. L'influence de ces événements et de différentes formes de capital est étudiée au travers de trois caractéristiques considérées comme importantes par les agents en charge de l'action sociale : occuper un emploi, avoir subi récemment une agression, avoir fait une démarche récente auprès d'un bureau d'aide sociale.

Certains événements difficiles vécus durant l'enfance ont des répercussions sur deux de ces caractéristiques. Ainsi, la probabilité d'avoir subi une agression et celle d'avoir eu recours au bureau d'aide sociale sont modifiées en cas de déclaration de violences intra-familiales, de placement, de décès précoce d'un parent, de pauvreté économique de la famille d'origine. Des capitaux influencent les probabilités d'occuper un emploi, et d'avoir entamé une démarche auprès d'un bureau d'aide sociale : capital scolaire, social, économique, et de santé.

L'effet du placement, durant la jeunesse des enquêtés, sur les deux caractéristiques citées, se maintient après avoir tenu compte des autres événements auquel il se trouve lié. Au sein de cet échantillon, le fait d'avoir été placé se trouve en lien non seulement avec les violences intra-familiales, le décès précoce ou la maladie grave d'un parent, mais aussi avec les difficultés financières de la famille d'origine. Ces résultats doivent être pris avec prudence car l'étude ne dispose pas d'un échantillon témoin.

* L'auteur appartient à l'Ined.

De nombreux travaux ont montré que les traumatismes durant l'enfance et l'adolescence sont inséparables des stigmates sociaux, qu'il y a une intrication du psychologique et du social. D'une part, ces « événements familiaux graves » ne sont pas indépendants du contexte socio-économique, d'autre part, ils agissent sur la genèse des rapports à l'autorité, aux institutions, ils pèsent sur la compréhension et la perception du monde social à travers l'élaboration de structures cognitives et de principes d'organisation, ils altèrent l'estime de soi et affectent les ressources mobilisables par l'agent social. Les différentes analyses sociologiques mettent en évidence l'existence de liens entre les épreuves juvéniles et les difficultés vécues à l'âge adulte. Ces aspects biographiques sont particulièrement importants lorsque l'on considère les populations sans domicile puisque les personnes ayant connu des événements douloureux durant leur enfance et la jeunesse ont une probabilité plus élevée de se retrouver sans logement autonome stable à l'âge adulte (Bassuk *et al.*, 1997 ; Herman *et al.*, 1997 ; Marpsat et Firdion, 2000a ; Shinn *et al.*, 1991 ; Susser *et al.*, 1993). Cela conduit à s'interroger : comment de tels événements biographiques influent sur la situation présente des personnes sans domicile et, au-delà des accidents de la vie, comment des effets structurels peuvent être en jeu ?

Parmi les événements survenus durant l'enfance et l'adolescence, le placement (1) mérite une attention particulière. Les personnes ayant été « placées » sont largement sur-représentées parmi les populations sans domicile (estimées à 23 % sur cette enquête de l'Insee, à comparer à 2 % en population générale logée), en particulier parmi les plus jeunes (35 % parmi les 18-24 ans), et ce phénomène s'observe aussi dans d'autres pays occidentaux comme les États-Unis, le Canada et la Grande-Bretagne (Firdion, 2004). Des études nord-américaines ont montré que le placement durant la jeunesse se trouve associé à des difficultés sociales à l'âge adulte (Herman *et al.*, 1994 ; Koegel *et al.*, 1995 ; Mangine *et al.*, 1990 ; Zlotnick *et al.*, 1998), ce que confirment des observations en France, en particulier dans le cas des jeunes (de Gouy, 1996 ; Frechon, 2001 ; Marpsat et Firdion, 2001). L'interrogation porte donc sur le lien possible entre le placement durant l'enfance et une vulnérabilité particulière de ces jeunes « placés », une fois devenus adultes. La fin de la prise en charge de ces jeunes par l'Aide Sociale à l'Enfance est certainement un cap difficile à franchir, l'émancipation devant se faire à 18 ans (2) sans que ces jeunes adultes aient toujours accédé à l'indépendance écono-

mique et sans qu'ils puissent toujours bénéficier de l'aide de leur famille, qui n'existe plus ou avec qui les liens ont été rompus, ou trop distendus. En cette époque où les emplois et les logements bon marché sont rares, l'accession à une autonomie résidentielle et économique est, pour eux, singulièrement difficile. Une phase transitoire de précarité peut alors toucher les personnes les plus vulnérables. Notre interrogation est la suivante : parmi les sans-domicile, les personnes ayant connu le placement se distinguent-elles des autres utilisateurs de services d'aide, et si oui en quoi ?

Par l'étude de ces éléments individuels, nous pouvons aborder des phénomènes se situant à un niveau collectif ou structurel. Ainsi, la vulnérabilité devant la maladie et la mort est inégalement répartie selon les groupes sociaux, les situations de précarité économique et le stress économique ont des répercussions importantes sur la santé physique et psychique des parents comme sur celle des enfants, non seulement par des effets de privation et de carences mais aussi par des effets sur les rapports au système de santé, sur le souci de soi, l'accès aux droits (Chambaz et Herpin, 1995 ; Chauvin et Lebas, 1998 ; Dally, 1997 ; Goldberg *et al.*, 2003 ; MacLeod et Shanahan, 1993 ; Menahem, 1992). Dans un tel cadre, les troubles mentaux peuvent aussi bien être considérés comme des pathologies tout comme un mode d'adaptation à des conditions de vie difficiles (Bresson, 2003 ; Snow, 1986). L'état de santé d'un agent social résulte donc de l'histoire de son capital santé (dont une partie est innée et l'autre acquise), dans un contexte social particulier, et constitue ou non une ressource, selon son niveau de qualité. La mobilisation d'une telle ressource est complexe ; ainsi, dans le cas des populations sans domicile, un mauvais état de santé peut être un atout pour accéder prioritairement à telle structure d'hébergement (pour un séjour de moyenne durée, comme les lits infirmiers), mais être en même temps un handicap pour trouver un emploi (surtout un emploi non qualifié exigeant de la force). L'analyse nécessite donc de

1. Le placement d'un mineur hors de sa famille résulte d'une décision administrative ou judiciaire au titre de la protection de l'enfance, le mineur est alors « confié » à une famille d'accueil, un village d'enfants ou une structure collective et pris en charge financièrement et administrativement par l'Aide sociale à l'enfance, ou la protection judiciaire de la jeunesse ; hors cas d'urgence, un enfant ne peut être hébergé sans l'accord de la famille ou d'un juge. Un enfant, qui n'a plus de parent légal (orphelin, abandon), peut être placé sur décision du Conseil de famille des pupilles de la nation.

2. Tout au moins, l'accession à l'autonomie devra se faire impérativement avant 21 ans, l'allocation Jeunes majeurs pouvant être mobilisée entre 18 et 21 ans.

prendre en compte les différents éléments de contexte.

Cette étude se situe dans le cadre de la théorie des « capitaux » (c'est-à-dire un ensemble de ressources et de pouvoirs effectivement utilisables) et des « champs » (avec leurs proprié-

tés et leur logique spécifique) selon Bourdieu (cf. encadré 1). Ce sociologue a surtout basé son approche sur le capital culturel, plutôt qu'économique, mais il s'est intéressé aussi aux positions des agents dans l'espace social en fonction de la structure et de la répartition des différentes espèces de capital, et notamment de

Encadré 1

UNE APPROCHE EN TERMES DE « CAPITAUX » ET DE « CHAMPS SOCIAUX »

Selon Bourdieu (1984), « les champs se présentent (...) comme des espaces structurés de positions (ou de postes) dont les propriétés dépendent de leur position dans ces espaces et qui peuvent être analysés indépendamment des caractéristiques de leurs occupants » (p. 113) ; un champ se définit par « des enjeux et des intérêts spécifiques, qui sont irréductibles aux enjeux et aux intérêts propres à d'autres champs » (pp. 113-114). Le pouvoir, et la domination, s'exercent dans chacun des champs en mobilisant le capital spécifique à ce champ. On peut considérer que les mécanismes de ces champs s'appliquent à des capitaux dont certains sont spécifiques à l'univers de l'assistance : « La logique spécifique de chaque champ détermine [les propriétés] qui ont cours sur le marché, qui sont pertinentes et efficaces dans le jeu considéré, qui, dans la relation avec ce champ, fonctionnent comme capital spécifique et, par là, comme facteur explicatif des pratiques » (Bourdieu, 1979, p. 127). Par ailleurs, ces formes de capital sont inégalement réparties parmi les catégories sociales.

De quelles ressources ou « capitaux » les usagers des services d'aide aux sans-domicile peuvent-ils disposer dans leurs rapports avec les organismes d'assistance, les personnes logées avec lesquelles ils ont un contact dans la rue ou dans un autre lieu public, et les autres personnes qui se trouvent dans leur situation ? Il apparaît que cinq catégories de capital peuvent être distinguées :

- le capital de santé physique ou mentale (capital complexe car une défaillance du capital santé prive l'individu de ressources mais lorsque celle-ci est reconnue par un organisme d'assistance, elle ouvre droit à des prestations ou allocations, par exemple accident du travail ou allocation adulte handicapé) ;
- le capital social (capital lié à la possession d'un réseau de relations sociales que l'individu peut mobiliser dans ses stratégies) ;
- le capital scolaire et professionnel (au sens d'expérience professionnelle acquise) ;
- le capital économique (emploi rémunéré, allocations, indemnités de chômage, etc.) ;
- le capital symbolique (il s'agit d'une valeur positive attachée à la personne et reconnue par le groupe social dans lequel elle vit, c'est-à-dire des personnes qui ne partagent pas nécessairement sa situation, comme les intervenants sociaux par exemple ; cette ressource peut être convertie en ressource économique ou matérielle lorsqu'elle donne droit à une prestation ou un service, par exemple dans le cas d'une femme enceinte).

Il peut paraître paradoxal d'appliquer ce cadre théorique à des personnes qui ont peu de capitaux, qui éprouvent souvent de l'impuissance face aux conditions qu'elles subissent. Il est vrai que leur engagement dans le jeu de la vie est réduit et que les stratégies développées pour répondre aux enjeux de ce champ sont fortement contraintes. Toutefois, en dépit d'un horizon temporel très proche, pour faire face au quotidien, ces agents sociaux sont amenés à opérer des choix, à tirer parti de leurs capitaux (bien que fragiles et faibles) et à élaborer des stratégies ; ils ne constituent pas une catégorie de population vivant dans un monde social distinct, même si le champ de l'action sociale est spécifique par ses enjeux et certains des capitaux en jeu (spécificité qui pourrait tout aussi bien être énoncée sous une autre forme pour d'autres champs plus traditionnels).

Revenons un instant sur le *capital social* tel que Bourdieu l'a décrit. Ce concept a été critiqué pour certains de ses aspects. En tant que capital, s'il peut être considéré comme s'inscrivant dans la durée (quoique les transformations actuelles des modes de régulations sociales tendent à fragiliser tous les statuts) et comme pouvant être transmis (deux des caractéristiques d'un capital), il peut être plus difficilement considéré comme résultant d'un sacrifice (en temps, en énergie, etc.) en vue d'un bénéfice futur (Sobel, 2002). Cependant, cette critique repose surtout sur la notion de « sacrifice » puisque le maintien ou le développement d'un capital social nécessite toujours d'y consacrer du temps et, parfois, des moyens ce qui le rend tout à fait comparable à d'autres formes de capital.

Selon Bourdieu : « le *capital social* est l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées, d'interconnaissance et d'interreconnaissance ; ou, en d'autres termes, à l'appartenance à un groupe, comme ensemble d'agents qui ne sont pas seulement dotés de propriétés communes (susceptibles d'être perçues par l'observateur, par les autres ou par eux-mêmes) mais sont aussi unis par des liaisons permanentes et utiles. Ces liaisons sont irréductibles aux relations objectives de proximité dans l'espace physique (...) ou même dans l'espace économique et social parce qu'elles sont fondées sur des échanges inséparablement matériels et symboliques dont l'instauration et la perpétuation supposent la reconnaissance de cette proximité. Le volume du capital social que possède un agent particulier dépend donc de l'étendue du réseau des liaisons qu'il peut effective- →

Encadré 1 (suite)

ment mobiliser et du volume du capital (économique, culturel et symbolique) possédé en propre par chacun de ceux auxquels il est lié » (Bourdieu, 1980, p. 2).

Une telle approche est différente de celle du capital humain et social qui est mise en valeur actuellement par l'OCDE, et qui s'inspire en grande partie des travaux des américains Coleman et Putman. Selon eux : « le capital social s'applique à des caractéristiques d'une organisation sociale comme les liens avec des réseaux, les normes, la confiance, c'est-à-dire des traits qui facilitent la coordination et la coopération pour un bénéfice mutuel » (« Social capital refers to features of social organization, such as networks, norms, and trust, that facilitate coordination and cooperation for mutual benefit », Putman, 1993) ; « le capital social se définit par sa fonction. Ce n'est pas une seule entité mais plusieurs entités qui ont deux éléments en commun : toutes concernent des aspects de la structure sociale, et elles facilitent certaines actions des acteurs sociaux de cette structure sociale » (« Social capital is defined by its function. It is not a single entity but many entities with two elements in common: they all consist of some aspect of social structures; they facilitate certain actions of actors within the structure », Coleman, 1988). Cette approche met l'accent sur le jeu indépendant des « acteurs sociaux » mais en tenant compte d'un contexte social limité aux relations interpersonnelles : « le capital social est inhérent à la structure des relations entre les acteurs, aussi bien ce qui les réunit que ce qui les différencie. Il ne réside pas dans l'acteur social ni dans les modes de production » (« social capital inheres in the structure of relations between actors and among actors. It is not lodged either in the actors themselves or in physical implements of production », Coleman, 1988, p. S98). Les agents sociaux demeurent, dans cette perspective, des acteurs sociaux « qui agissent indépendamment, en étant entièrement intéressés par un principe (...) d'utilité maximum » (« acting independently, and wholly self-interested [with] a principle of action: (...) that of maximizing utility »). Ces auteurs mettent alors l'accent sur la confiance et la coopération, font l'impasse sur les rapports de domination, l'habitus intériorisé, et sur les inégalités sociales tant au niveau de la dotation originale en termes de capital social qu'au niveau des processus de son acquisition et de son maintien. Les notions de justice sociale de Rawls ou de Sen, par exemple, sont absentes des articles et ouvrages de ces théoriciens du capital social. Pour Putman : « l'idée centrale du capital social, de mon point de vue, est que les réseaux avec leurs normes de réciprocité associées, ont de la valeur. Ils ont de la valeur pour les personnes qui en font partie, et ils peuvent produire, au moins en quelques circonstances, des effets manifestes, si bien qu'il y a des aspects publics et privés du capital social. Je m'intéresse surtout aux bénéfices publics du capital social, mais je pense que ce n'est pas inconsistant avec l'idée qu'il y a aussi des bénéfices privés » (« the central idea of social capital, in my view, is that networks and the associated norms of reciprocity have value. They have value for the people who are in them, and they have, at least in some instances, demonstrable externalities, so that there are both public and private faces of social capital. I am focussing largely on the external returns, the public returns of social capital, but I think that is

not at all inconsistent with the idea that there are also private returns », Putman, 2001).

Les critiques de cette théorie du *social capital* portent sur le flou de la définition et sur sa faible valeur explicative des changements sociaux (Ponthieux, 2006). Une autre critique importante concerne le risque de raisonnement circulaire que pointent plusieurs auteurs comme Lin (1995) et Ponthieux (2002) : cette « définition fonctionnelle conduit à un raisonnement circulaire selon lequel les effets du capital social sont la preuve de son existence » (« [this] functional definition leads to circular reasoning, where the outcome is the proof of the resource », Ponthieux, 2002). En effet Putman et Coleman expliquent parfois la richesse en relations humaines des individus par leur capacité à établir des relations durables, elle-même mesurée par le nombre de relations humaines existantes. Ponthieux (2006) souligne l'imprécision concernant les effets du capital social : pour Putman, on l'a vu, les bénéfices se voient surtout au niveau du groupe, par un « bénéfice mutuel », et pour Coleman davantage au niveau individuel, favorisant le bien-être en quelque sorte. De plus, tout semble relever de la seule stratégie de l'acteur social, en omettant les contraintes économiques limitant les choix (on sait que le stress économique est un facteur important de l'instabilité résidentielle, que le choix d'une école n'est pas indépendant des caractéristiques sociales de la famille), les *habitus* de classes (qui modifient l'univers des possibles et de l'envisageable), les logiques propre aux champs considérés.

Pour ce qui nous concerne, il nous semble que la mesure des bénéfices mutuels à partir de la coopération, entre personnes sans domicile et d'autres intervenants sociaux ou leur famille, pose déjà un problème de définition et de conception. Les auteurs considèrent positivement, par principe, la croissance du nombre de relations, alors qu'un sans-domicile peut avoir de nombreux contacts avec des « collègues » rencontrés dans les centres d'hébergement d'urgence et les points-soupe et se trouver marginalisé socialement, tandis qu'un autre qui a un emploi intérimaire (il ramasse les feuilles mortes dans une propriété privée) peut avoir moins de contacts mais se trouver plus inséré socialement. Ce qui fait la différence semble tenir à la nature et à l'intensité des relations plus qu'à leur nombre. Il y aurait bien d'autres critiques à formuler à ce concept appliqué aux personnes sans domicile (une partie des niveaux micros et méso ne sont pas pris en compte et le niveau macro est absent) mais retenons que l'aspect biographique de l'individu est absent de cette approche alors que nous considérons que c'est un aspect important à prendre en compte pour l'étude des sans-domicile. Du reste, des auteurs ont souligné la difficulté de son application à des populations qui subissent des phénomènes d'exclusion sociale ou de ségrégation sociale (par exemple, Taylor, 2000). Il nous semble que ce mode d'analyse nous renvoie à une volonté d'améliorer le bien-être des personnes sans aborder l'organisation socio-économique de la société, en rêvant d'un univers de confiance et de coopération dépourvu de tension sociale et de conflit. Ne serait-ce pas là une « vision enchantée du monde » comme le dit Bourdieu ?

la rareté de certaines d'entre elles (Bourdieu, 1997, p. 161). La structure présente dans l'espace social influence les choix et stratégies de l'agent social pour s'approprier une espèce de capital, pallier son absence ou, au contraire, entretenir sa rareté. L'étude de la dotation des agents en capital permet de mieux comprendre les différentiels qui apparaissent dans les comportements et les situations.

Pour bien saisir comment s'organise cette distribution des espèces de capital, il convient de la situer dans le « champ » dans lequel elles entrent en jeu (où elles se trouvent évaluées et prises en compte), ici le champ « bureaucratique-assistanciel » (Damon, 2002), c'est-à-dire le champ de l'assistance aux personnes démunies et de l'action sociale les concernant, un espace social structuré par des rapports de force et des enjeux spécifiques au sein duquel certaines espèces de capital vont jouer pour accéder à certains biens (comme un lit d'hébergement ou un repas), qui peuvent aussi se combiner pour se convertir en une autre espèce de capital (une femme avec un enfant à charge bénéficiera d'un fort capital symbolique favorisant une prise en charge étendue), ou se contrarier (dans le cas précédent, le capital symbolique est amoindri si la femme a des revenus issus de la prostitution). Des luttes apparaissent pour exclure du champ des catégories de personnes (par exemple, les jeunes en provenance des pays de l'Est) ou pour modifier la hiérarchie des personnes « assistées » tout comme celle des personnes qui les « assistent ».

Considérer ces personnes sans domicile de la même façon que les autres éléments de la société, c'est-à-dire avec leurs ressources et pas uniquement en termes de manques ou de déficits, nous semble important quand on souhaite contribuer à améliorer les politiques de prévention et d'action (sociale) à leur égard, et que l'on refuse une approche misérabiliste (cf. Marpsat et Firdion, 2000b, pp. 292-296).

Trois groupes de variables décrivent des aspects du contexte de l'enfance et de la jeunesse des enquêtés (contexte familial, événements subis et placement). Un quatrième groupe tente de caractériser les capitaux des personnes enquêtées (cf. schéma 1). Des variables, concernant le contexte présent, permettent de tenir compte, en les neutralisant, de certains effets de structure. Le dernier groupe est celui des variables à expliquer, pour lesquelles on cherchera, à estimer l'influence des événements, du contexte familial, et des capitaux.

Le contexte familial des personnes enquêtées

La naissance d'un parent à l'étranger renseigne sur l'existence d'un contexte culturel particulier transmis par la famille ainsi que sur les éventuelles difficultés de déracinement, d'acculturation, les effets de solidarité communautaire, etc. (cf. tableau 1). La caractérisation de l'origine sociale de l'enquêté demande une approche prudente car les personnes sans domicile sont souvent d'origine modeste. Il est donc difficile de la considérer comme une variable discriminante pour l'étude des situations au sein de la population enquêtée. Par contre, il paraît intéressant de la considérer comme une variable de contrôle, et nous l'introduisons systématiquement dans les régressions. La variable représentant l'origine sociale repose sur la catégorie socioprofessionnelle (PCS) du père (ou de la mère si celui-ci était inactif) au moment de la scolarité de la personne enquêtée. Cette information ne permet pas de caractériser sa position socioprofessionnelle actuelle, mais elle éclaire le contexte de sa jeunesse. Seule la catégorie ouvrier a été introduite dans les modèles car les autres PCS des parents sont moins fréquentes et peuvent poser des problèmes d'interprétation dans le cas de

Tableau 1
Variables du contexte familial

	Part des enquêtés concernés par la situation (en %) parmi les...	
	... hommes	... femmes
Père né à l'étranger	25,2	30,0
Mère née à l'étranger	22,6	27,9
Ego né(e) à l'étranger	11,5	13,5
Maladie/handicap/accident grave du père	20,7	20,8
Maladie/handicap/accident grave de la mère	18,7	21,2
Gros problèmes d'argent durant la jeunesse	33,0	44,4
Chômage prolongé, faillite d'un parent	12,6	17,6
Divorce des parents/départ d'un parent	25,8	32,4
Ego vivait à 10 ans avec ses 2 parents	57,0	61,1
Parent ouvrier	43,6	45,1
Effectifs	1940	1087

Lecture : parmi les femmes enquêtées, 30 % ont déclaré que leur père était né à l'étranger.

Champ : les personnes francophones (utilisatrices des services d'aide) nées en Europe occidentale ou de nationalité française ou arrivées en France avant 17 ans (pondération sur une semaine moyenne, n = 3027).

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

parents travaillant à l'étranger. En effet, certaines catégories (en particulier, les employés et commerçants) ne correspondent pas à un statut social identique en France et dans les pays du Sud. La catégorie ouvrier s'interprétant *versus* toutes les autres, le problème n'est pas éliminé pour autant, mais il nous semble que cela permet d'identifier un statut social qui peut être considéré comme plus défavorisé que les autres (que ce soit les employés, les commerçants, etc.).

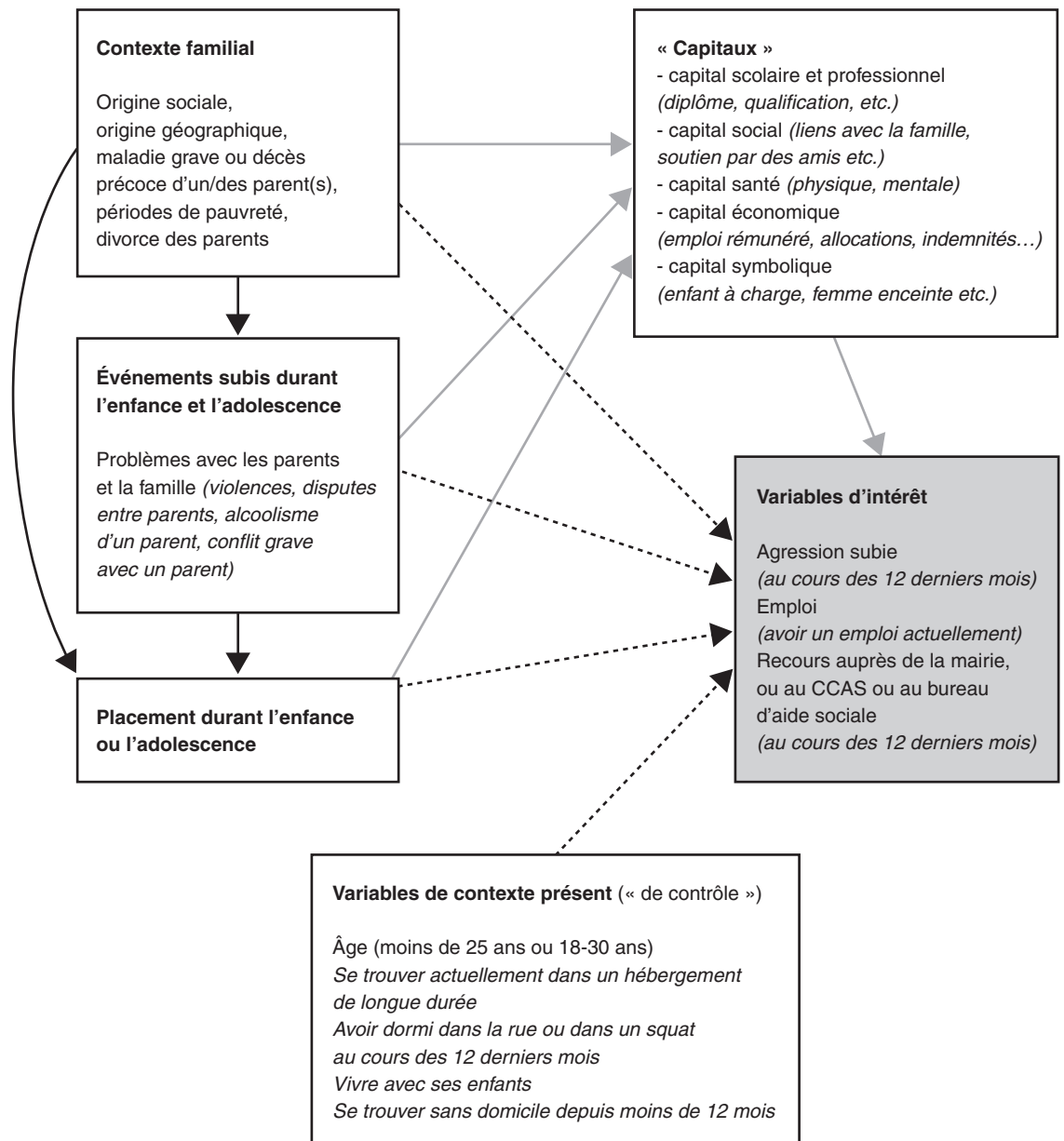
Des éléments du contexte familial peuvent avoir été ressentis douloureusement par les enquêtés alors enfants ou adolescents (divorce, maladie,

stress économique) et donc avoir exercé une influence sur leur devenir. Ces mêmes éléments peuvent aussi être en lien avec d'autres caractéristiques du passé, comme le placement ou les conflits dans la famille.

Événements durant l'enfance et l'adolescence

Ces événements présentent en général un caractère ponctuel et s'inscrivent moins souvent dans la durée que les éléments du contexte familial (cf. tableau 2). Les prévalences observées sont

Schéma 1
Liens entre les variables explicatives et les variables d'intérêt



plus élevées que dans la population générale, ce qui correspond aux résultats de travaux portant sur les populations défavorisées : davantage d'orphelins (Monnier et Pennec, 2003), de violence et d'alcoolisme au sein de ces familles, notamment du fait de la précarité et du stress économique (Berthod-Wurmser, 2002 ; Conger *et al.*, 1990 ; Dally, 1997 ; Jaspard *et al.*, 2003a ; Poulton *et al.*, 2002). L'emprisonnement d'un des parents étant trop rare, il ne sera pas pris en compte dans les régressions testées.

Le placement

Lorsque l'on étudie l'effet du placement (cf. encadré 2 et tableau 2) durant l'enfance et l'adolescence sur le bien-être à l'âge adulte, il est difficile de distinguer ce qui relève du placement en soi et ce qui relève des circonstances qui l'ont précédé, causé ou suivi. De plus, la probabilité d'avoir été placé est liée également au niveau social de la famille d'origine et à son degré de pauvreté (Naves et Cathala, 2000 ; Rollet,

Encadré 2

LE PLACEMENT

La réalité du placement recouvre une grande variété de situations : pas plus que les sans-domicile, les jeunes placés ne forment un groupe homogène présentant une histoire commune en termes de temporalité (placement durant l'enfance ou l'adolescence), de parcours (placement unique ou multi-placement) comme de motifs de placement (maltraitance, famille incestueuse, habitat insalubre, famille en grande pauvreté, etc.) (Frechon, 1997 ; Jacob *et al.*, 1998 ; Maïlat, 1999). Par ailleurs, la prévalence du placement est plus élevée chez les jeunes sans domicile, que chez les adultes sans domicile plus âgés : près de 40 % des jeunes sans domicile ont connu le placement dans un foyer, en famille d'accueil ou dans une institution spécialisée (37 % chez les hommes âgés de 18 à 30 ans, 41 % chez les femmes âgées de 18 à 24 ans) contre un quart parmi les plus de 30 ans. Cette estimation est bien plus élevée que la proportion de 2 % de jeunes ayant été placés parmi la population en logement ordinaire (*i.e.* ayant un statut de locataire ou propriétaire, Corbillon *et al.*, 1988). C'est aussi bien supérieur à l'estimation que nous avons pu faire parmi les populations de cinq zones urbaines sensibles de l'agglomération parisienne : 4 % (Parizot *et al.*, 2004).

Dans l'enquête de l'Ined auprès des jeunes utilisateurs (16 à 24 ans) de services d'aide aux personnes sans domicile, de Paris et la Première Couronne (Marspat, Firdion et Meron, 2000), les enquêtés avaient pu préciser l'âge au premier placement ce qui permet de détailler la distribution du placement (selon l'âge au placement) en fonction de l'âge et du sexe. La majorité des garçons avait été placée avant 11 ans, surtout les enquêtés âgés de 16 à 19 ans (68 %), tandis que pour les filles c'est le cas des enquêtées de 20-24 ans (60 % placées avant 11 ans contre seulement 41 % des 16-19 ans). Il apparaît que, pour les plus jeunes (16-19 ans), les placements avant 7 ans sont assez rares mais nous ne pouvons déterminer si cela est dû à un effet de génération (les travailleurs sociaux et les juges pour enfant pourraient avoir changé récemment de pratique) ou un effet de sélection puisque nous ne travaillons que sur les personnes placées qui sont utilisatrices de services d'aide aux sans-abri en région parisienne. On observe, à partir des données de l'enquête de l'Insee, des différentiels selon le sexe et l'âge des personnes ayant été placées (cf. tableau A) : les

placements ont pu être de courte durée (plus fréquemment les filles) ou de longue durée, ils ont été précoces (surtout les garçons) ou tardifs (plutôt les filles).

Ce différentiel selon les générations nous interroge sur l'évolution des politiques de placement, dans le cadre de la protection de l'enfance. Le nombre annuel d'enfants placés est en faible augmentation (+ 2,2 % entre 1995 et 1998, Naves et Cathala, 2000). Parmi les enfants placés, 44 % le sont en structures collectives (établissement d'éducation spéciale, maison d'enfants à caractère social, foyer de l'enfance, établissement sanitaire et social, établissement pour adolescents autonomes). On observe, au cours des années 90, une baisse continue des décisions administratives de placement, une augmentation du nombre de décisions judiciaires de placement, une augmentation des mesures d'action éducative en milieu ouvert (Naves et Cathala, 2000 ; Ruault et Callegher, 2000). Cette dernière évolution pourrait traduire l'attention particulière portée par la protection de l'enfance au maintien de l'enfant dans son environnement (Ruault *et al.*, 2001). Pour interpréter la faible croissance du nombre annuel

Tableau A
Placement durant l'enfance ou l'adolescence

	Part des enquêtés concernés (en %) parmi les...	
	... hommes	... femmes
Placement	28,1	32,3
dont...		
...placement long (plus de 2 ans)	20,1	19,8
...placement court (2 ans ou moins)	7,3	11,1
...placement précoce (avant l'âge de 11 ans)	15,7	12,9
...placement tardif (à 11 ans ou plus)	12,2	19,2
Effectifs	1940	1087

Champ : les personnes francophones (utilisatrices des services d'aide) nées en Europe occidentale ou de nationalité française ou arrivées en France avant 17 ans (pondération sur une semaine moyenne, n = 3027).

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

Encadré 2 (suite)

d'enfants placés, il faut tenir compte de l'effet démographique (réduction du nombre d'enfants pour lesquels un placement peut être envisagé) (Audirac et Rattier, 1996).

Parmi la population enquêtée, les personnes des cohortes antérieures (âgées de plus de 40 ans) ont des fréquences du placement durant l'enfance moins élevées. Il pourrait s'agir d'un effet de génération, cependant les commentaires précédents ne permettent pas d'établir clairement un changement dans les pratiques de placement. On peut émettre alors l'hypothèse d'un renouvellement de la population : les personnes des classes d'âges jeunes sortiraient du champ (en trouvant un logement autonome par exemple) et seraient remplacées par des personnes plus âgées, devenant sans domicile, qui n'auraient pas le même passé familial, notamment quant au placement. Enfin, il reste une dernière hypothèse, moins optimiste, selon laquelle, les conditions économiques étant plus difficiles, quant à l'insertion ou au maintien sur le marché de l'emploi, ce seraient les personnes les plus vulnérables qui seraient davantage touchées par la grande précarité (les entrants sur le marché du travail, comme les jeunes, les personnes ne pouvant pas facilement faire jouer les solidarités familiales, comme celles qui ont connu le placement, etc.).

Ce phénomène (la prévalence élevée du placement) observé chez les jeunes précaires, et les importantes difficultés qu'ils ont connu durant l'enfance, nous portent à nous interroger sur le lien entre pauvreté et placement, et sur l'hérédité de la pauvreté. Une étude auprès des travailleurs sociaux montre que le constat de la pauvreté de la famille influe sur leurs décisions et donc les demandes adressées aux juges pour enfant (Maïlat, 1999), rejoignant les conclusions d'autres travaux (Oui et Saglietti, 1993 ; Rossi *et al.*, 1999). Ils estiment ainsi que l'éloignement de l'enfant de sa famille peut le préserver de certains dangers et que le foyer offrira à l'enfant de meilleures conditions matérielles. Ce sentiment est renforcé par le fait que des mesures de prise en charge psychologique et même des actions de psychothérapie peuvent y être mises en œuvre et panser les blessures psychiques et les traumatismes subis par le jeune avant la décision de placement. Par contre, nombre de ces professionnels ne semblent pas attacher d'importance aux effets négatifs pouvant découler de la vie en foyer (dépendance institutionnelle qui aura des conséquences une fois arrivé à l'âge adulte, pauvreté des relations affectives puisque les éducateurs reçoivent l'injonction de ne pas s'attacher à l'enfant...) et au changement possible du rapport de l'enfant à sa famille (qui peut être discréditée par une situation matérielle supérieure de l'enfant en foyer, par leur privation partielle d'autorité parentale, etc.). Certaines associations soulignent que « trop souvent, une maltraitance en remplace une autre » (Tcherkessoff, 2003).

Si la précarité d'une famille n'est pas nommée comme facteur explicite de danger pour les enfants, un rapport récent de l'Inspection générale des affaires sociales (Naves et Cathala, 2000) remarque que « la crise économique et les nouvelles difficultés auxquelles ont été confrontées les familles ramènent au premier plan les facteurs économiques et sociaux

dans la protection de l'enfance ». D'une manière générale, le contexte économique actuel ne facilite pas l'accès à l'indépendance des jeunes, devenus depuis une douzaine d'années une nouvelle catégorie de la population pauvre (Chambaz et Herpin, 1995 ; Vero et Werquin, 1997 ; Goux et Maurin, 2000). La hausse récente du chômage ainsi que la précarisation d'emplois peu ou non qualifiés ont fortement contribué à leur difficile insertion sociale, surtout lorsqu'ils sont issus de familles modestes (Clerc *et al.*, 2002 ; Pommier, 2004). Du fait d'une indépendance économique différée, et d'un marché du logement tendu, les jeunes quittent de plus en plus tard le foyer parental. Ainsi l'âge à la première décohabitation du domicile parental s'est sensiblement élevé depuis les années 1970, passant de 21,5 ans à plus de 24 ans aujourd'hui (Courgeau, 2000). Ces éléments montrent combien cette étape d'émancipation constitue un moment à fort risque de précarisation pour les jeunes sortant de la prise en charge de l'ASE, alors qu'ils ont déjà un passé chargé d'événements douloureux ayant pu affecter leur estime d'eux-mêmes et leur capacité à affronter les difficultés de vie.

Certains jeunes vivent le placement comme un havre de paix où ils peuvent se reconstruire après une période éprouvante au sein d'une famille dysfonctionnelle (violence, alcoolisme, toxicomanie, inceste, carences diverses, etc.), tandis que d'autres vivent douloureusement cette séparation d'avec leurs parents (causée par un décès, une maladie grave, une incarcération, une expulsion, etc.) et souffrent de carence affective dans les structures les prenant en charge. Si le placement n'est pas toujours synonyme de facteur de « stress psychosocial » (Bauer *et al.*, 1994 ; Corbillon *et al.*, 1988), on observe malgré tout parmi ces jeunes davantage d'échecs scolaires, de tentatives de suicide, d'états dépressifs (Cheung et Heath, 1994 ; Finkelstein *et al.*, 2002 ; Gadot et Tcherkessoff, 2003 ; Pronovost *et al.*, 2003).

Nous avons pu vérifier, lors de notre enquête auprès des jeunes sans domicile parisiens (16-24 ans), qu'il y avait un lien entre le fait d'avoir été placé durant l'enfance et d'avoir déclaré au moins une tentative de suicide (avant 18 ans) surtout chez les jeunes filles, sans que l'on puisse en déduire de lien de causalité : 33 % de tentatives de suicide parmi les jeunes hommes (16-24 ans) ayant connu le placement contre 24 % parmi ceux qui n'en ont pas connu (52 % contre 25 % parmi les 22-24 ans), et 51 % parmi les jeunes filles placées (16-24 ans) contre 34 % de tentatives de suicide parmi les autres. Cette détresse psychique peut tenir aux événements liés au placement lui-même, mais aussi à de mauvaises conditions d'accueil dans le foyer ou la famille d'accueil, à l'incompréhension par le jeune de la décision du placement, provoquant fugue et tentative de suicide (Pronovost *et al.*, 2003 ; Whiting et Lee, 2003). Dans ce dernier cas, le placement peut être vécu comme un déchirement par l'enfant (qui n'échappe pas à une famille maltraitante) comme par la famille (qui se sent injustement punie) : une étude québécoise indique que 54 % des événements suicidaires « touchent plus spécifiquement la non-acceptation du placement par le jeune » (Pronovost et Leclerc, 2002).

2001 ; Susser *et al.*, 1993). Ainsi, la motivation du placement peut être essentiellement économique lorsque l'on estime que l'éloignement

de la famille peut préserver l'enfant de dangers possibles (comme les accidents domestiques, un logement insalubre, un environnement social défavorable) et que le foyer d'accueil ou l'institution peut offrir à l'enfant de meilleures conditions de vie (nourriture, habillement, suivi éducatif). C'est la raison pour laquelle cette variable (le placement) sera étudiée en tenant compte de son lien avec les autres variables caractérisant les événements durant l'enfance et la jeunesse, ainsi que le contexte familial (cf. annexe, partie C).

Tableau 2
Événements subis durant l'enfance

	Part des enquêtés concernés par l'événement (en %) parmi les...	
	... hommes	... femmes
Père ou mère décédé(e) avant les 18 ans d'Ego	21,5	16,1
Graves disputes/conflits entre les parents	35,2	47,2
Problèmes de violence dans la famille	28,1	37,5
Problèmes d'alcoolisme dans la famille	27,7	31,7
Emprisonnement d'un des deux parents	6,5	9,5
Conflit grave avec un membre de la famille	32,2	40,4
Placement (famille d'accueil, foyer DDASS, institution)	28,1	32,3
Effectifs	1940	1087

Lecture : parmi les hommes enquêtés, 21,5 % ont déclaré que leur père ou leur mère était décédé(e) précocement (décès avant que l'enquêté ait atteint 18 ans).

Champ : les personnes francophones (utilisatrices des services d'aide) nées en Europe occidentale ou de nationalité française ou arrivées en France avant 17 ans (pondération sur une semaine moyenne, n = 3 027).

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

Les « capitaux »

Le capital scolaire est caractérisé par l'obtention, ou non, de diplôme(s) (de l'enseignement général, de l'enseignement technique ou professionnel) et le fait de rencontrer des difficultés (« parfois » ou « souvent ») de lecture, d'écriture ou de calcul (cf. tableau 3). Nous savons que ce capital est sensible à la situation sociale de la famille puisque l'on relève un lien persistant entre pauvreté et échec scolaire (Goux et Maurin, 2000). Le capital professionnel correspond au fait d'avoir exercé un emploi durant une période d'au moins six mois (continus), ainsi que d'avoir travaillé durant une durée totale d'au

Tableau 3
Les formes de capital

	Part des enquêtés concernés par la situation (en %) parmi les...	
	... hommes	... femmes
Aucun diplôme	34,1	39,8
Au moins un diplôme de niveau bac ou plus	12,8	12,5
Connaît des difficultés de lecture ou d'écriture ou de calcul	28,7	29,4
A déjà travaillé au moins 6 mois (consécutifs)	82,7	63,6
Durée totale de travail d'au moins 1 an	87,4	66,4
A eu au moins un contact (au cours du mois)...		
... avec ses parents	38,8	58,5
... avec sa famille	42,6	61,1
... avec un/des ami(s)	64,2	73,4
Vit en couple	8,5	17,8
En cas de besoin Ego peut compter sur une aide...		
... de ses parents	11,3	17,4
... de sa famille	9,3	15,6
... de ses amis	20,8	20,0
Une santé estimée bonne ou très bonne	51,0	46,7
Perçoit une/des allocation(s) ou prestation(s)	61,5	73,3
Perçoit des allocations familiales ou l'API	1,5	39,8
Perçoit des revenus de son travail	31,6	26,9
Vit avec son/ses enfant(s)	5,4	43,2
Effectifs	1940	1087

Lecture : parmi les hommes enquêtés, 34,1 % ne déclarent aucun diplôme.

Champ : les personnes francophones (utilisatrices des services d'aide) nées en Europe occidentale ou de nationalité française ou arrivées en France avant 17 ans (pondération sur une semaine moyenne, n = 3027).

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

moins un an. Toutefois, ce capital professionnel est difficile à utiliser dans les régressions car peu de personnes n'en possèdent pas : chez les hommes, il atteint 83 % tous âges confondus, et plus de 95 % chez les plus de 30 ans ; chez les femmes enquêtées, les taux d'expérience professionnelle sont aussi très élevés parmi les plus de 25 ans (79 %).

Le capital social est apprécié par les contacts entretenus (au cours du mois précédent) avec les proches et les amis, ou par l'aide mobilisable auprès de ceux-ci (3). Le capital santé est difficile à saisir puisqu'il n'y a pas de mesure médicale, ni d'information provenant d'un registre de santé, nous ne disposons que des déclarations des enquêtés ; nous avons choisi la question « comment estimez-vous votre état de santé actuel ? », pour laquelle nous avons retenu les deux premières modalités (« très bon », « bon ») *versus* les autres (4). En comparant avec les incidences des vingt types de maladies ou incapacités mesurées, on constate que la proportion de personnes estimant leur état de santé bon ou très bon décroît rapidement avec le nombre de maladies déclarées, passant sous la barre des 50 % pour deux maladies déclarées et en dessous du tiers pour 3 maladies ; il y a donc cohérence entre l'état de santé perçu et les maux déclarés.

Le capital économique est caractérisé ici par le fait de percevoir des allocations ou prestations (RMI, AAH, allocations familiales, API, allocation logement, chômage, retraite, etc.) ou des revenus de son travail. Le capital symbolique est difficile à mesurer dans cette enquête et se limite ici au fait, pour une femme, de vivre

avec son/ses enfant(s), cependant cette mesure reste imparfaite car il conviendrait d'y ajouter les cas, qui ne sont pas repérés, où la femme est enceinte (ce qui ouvre droit à certains services et prestations et change la perception de soi par la personne elle-même et par les autres).

Le contexte actuel de la vie des enquêtés

Il s'agit de variables utilisées pour tenir compte d'effets de structure (ce sont des variables « de contrôle ») qui peuvent perturber la mise en évidence de l'effet partiel d'autres variables explicatives (cf. tableau 4). Si l'âge peut parfois être considéré comme une forme de capital (lorsqu'on est jeune, il peut constituer un « capital physique », à condition d'être en bonne santé), c'est surtout une variable qui explique les répartitions différentes de certaines caractéristiques par des effets de génération (les personnes les plus âgées ont moins fréquemment un diplôme), ou de cycle de vie (le placement et la difficile accession à l'autonomie), ou des deux (le fait d'avoir un père né à l'étranger touche plus fréquemment les plus jeunes). Nous utiliserons seulement trois classes d'âge (nous ne disposons que d'effectifs relativement faibles), ce qui nous conduit à définir deux variables indicatrices permettant d'estimer les paramètres des régressions pour chacune des deux

3. Le capital social entendu ici se veut proche de celui décrit par Bourdieu, il est différent de celui de sociologues anglo-saxons, cf. encadré 1.

4. Cet indicateur permet de caractériser une forme de capital physique plus pertinente que l'âge, évoqué plus haut (auquel il est lié, par un effet positif, chez les hommes comme chez les femmes).

Tableau 4
Le contexte actuel

	Hommes		Femmes	
	Classes d'âge	Part (%) des enquêtés concernés	Classes d'âge	Part (%) des enquêtées concernées
Âge	18-30 ans	30,0	18-24 ans	32,1
	31-44 ans	36,9	25-35 ans	34,5
	45 ans et plus	33,1	36 ans et plus	33,5
Hébergé(e) actuellement dans une structure de longue durée (supérieure à 15 jours)		44,8		66,3
Sans logement autonome stable depuis plus d'un an		63,2		47,9
A dormi dans la rue ou dans un squat durant au moins 1 mois au cours des 12 derniers mois		26,4		8,2
Effectifs		1940		1087

Lecture : parmi les femmes enquêtées, 32,1 % ont entre 18 et 24 ans.
 Champ : les personnes francophones (utilisatrices des services d'aide) nées en Europe occidentale ou de nationalité française ou arrivées en France avant 17 ans (pondération sur une semaine moyenne, n = 3 027).
 Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

premières classes, par comparaison avec la troisième (Hardy, 1993 ; Hosmer et Lemeshow, 1989). Il s'agit des 18-30 ans et des 31-44 ans pour les hommes (*versus* les 45 ans et plus), des 18-24 ans et des 25-35 ans pour les femmes (*versus* les 36 ans et plus), puisque les femmes de l'échantillon sont plus jeunes que les hommes. Nous pourrions ainsi identifier un effet de l'âge, qui n'est pas forcément de nature linéaire. Nous introduirons dans les régressions la variable âge (sous la forme des deux variables indicatrices), conjointement avec l'origine sociale, ce qui nous permettra d'interpréter l'effet des variables explicatives à *classe d'âge égale*, à *origine sociale égale* (en gardant à l'esprit que nos classes sont larges).

Pour caractériser le contexte actuel, nous avons retenu le fait d'être hébergé dans une structure de longue durée (durée autorisée de séjour supérieure à 15 jours). D'une part, ce mode d'hébergement favorise les contacts avec les travailleurs sociaux et, d'autre part, il rend plus aisé l'accès à un emploi du fait de la mise en œuvre de programmes de réinsertion professionnelle dans ces établissements.

Se trouver sans logement autonome stable depuis plus d'un an permet de distinguer les personnes qui, connaissant cette situation précaire durant une période relativement longue, ont donc commencé à s'organiser, à mettre en place des stratégies et des routines plus ou moins efficaces pour leur survie, dépassant la période de sidération, d'« adaptation », de recherche de lieux (ou personnes) ressources qui suit la perte du logement autonome. On sait aussi que cette durée de vie sans domicile va favoriser l'intériorisation d'un statut social dégradé, qu'elle va fortement éprouver les liens sociaux (notamment avec la famille), et qu'elle risque de pousser la personne concernée à s'installer dans une situation de marginalité sociale (Snow *et al.*, 1996 ; Zeneidi-Henry, 2002). Une autre caractéristique concerne le fait d'avoir dormi « principalement » dans la rue, ou en squat, durant au moins une période d'un mois au cours des 12 derniers mois, car c'est un indicateur de grande précarité, correspondant aussi à une exposition plus importante de ces personnes aux violences urbaines. Cet état peut révéler une difficulté d'accès, de ces enquêtés, à des hébergements temporaires ou de plus longue durée, une absence de ressources empêchant le recours à une chambre d'hôtel. Cependant, cette situation peut aussi résulter d'une recherche d'autonomie ou du refus des modes de prise en charge par l'action sociale.

« Emploi », « Agression », « Démarche » : trois variables d'intérêt

Les distributions de ces trois variables à expliquer (variables « dépendantes ») sont présentées dans le tableau 5. Elles ont été choisies dans trois domaines différents, correspondant à certaines préoccupations des agents sociaux confrontés à la réinsertion des personnes en grande difficulté, et/ou des personnes sans domicile elles-mêmes : l'insertion par l'emploi, le fait d'avoir subi des violences, le recours à l'aide sociale. La première (l'emploi) est d'une importance évidente tant pour les personnes sans domicile que pour les intervenants sociaux. La seconde (avoir été victime d'agression) relève du problème de la sécurité, préoccupation constante chez ces personnes en grande précarité (ce problème peut donner lieu à des stratégies pour accroître un capital de sécurité mais cette population reste, dans ce champ, particulièrement menacée). La troisième (le recours aux services sociaux) répond davantage aux interrogations, au niveau local, des agents sociaux sur les profils des personnes qui ne font pas appel à leurs services.

Il convient de souligner, pour les variables rétrospectives notamment, que nous nous appuyons sur les déclarations des enquêtés. Même si l'on observe une cohérence entre les réponses à des questions voisines (lorsque c'est possible), on ne peut exclure des effets de présentation de soi, de rationalisation *a posteriori*, de construction d'un « roman familial », qui peuvent altérer la fiabilité des données recueillies. Cette limitation dans la confiance que l'on peut accorder

Tableau 5
Variables d'intérêt

	Part des enquêtés concernés par la situation (en %) parmi les...	
	... hommes	... femmes
Exerce un emploi actuellement (y compris sans contrat de travail)	29,4	26,4
A subi (au moins) une agression au cours des deux dernières années	29,2	50,0
A fait une démarche auprès de la mairie, ou d'un CCAS, ou d'un bureau d'aide sociale, au cours des 12 derniers mois	40,2	52,0
Effectifs	1940	1087

Lecture : parmi les femmes enquêtées, 26,4 % déclarent exercer un emploi actuellement.

Champ : les personnes francophones (utilisatrices des services d'aide) nées en Europe occidentale ou de nationalité française ou arrivées en France avant 17 ans (pondération sur une semaine moyenne, n = 3027).

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

à ces déclarations est tempérée par le fait que nous travaillons sur une population relativement homogène, quant à son milieu social.

Le placement durant l'enfance et l'adolescence : violence familiale, problèmes de santé des parents, précarité de la famille

Le placement nous intéresse particulièrement du fait de son lien avec la vulnérabilité future vis-à-vis du logement et parce qu'il est fortement lié à d'autres événements survenus durant la jeunesse. La régression logistique (cf. tableau 6) de la variable « avoir été placé(e) » nous permet d'identifier, parmi les variables informant du contexte familial et des événements de l'enfance, celles qui se trouvent significativement liées à cet événement. Il ne s'agit pas pour autant de repérer les facteurs qui prédisposent, en population générale, à être « placé », mais de connaître les événements ou contextes familiaux qui, parmi la population des utilisateurs des services d'aide aux sans-domicile, se trouvent liés au placement de façon à pouvoir mettre en évidence, par la suite, un effet du placement *per se* au sein de cette population (cf. annexe, partie C).

On retrouve ici trois facteurs, en rapport avec le placement, souvent évoqués dans la littérature : violence dans la famille, parents malades ou décédés, famille en grande précarité. Sur cet

aspect, les personnes sans domicile qui ont été placées ne semblent pas se distinguer des personnes logées ayant connu le placement.

Apparaissent donc des effets de contexte familial (durant l'enfance et la jeunesse) qui augmentent la probabilité d'avoir été placées (pour les personnes utilisatrices des services d'aide aux sans-domicile). Certains sont présents quel que soit le sexe de l'enquêté(e) : les problèmes de santé de la mère (maladie, handicap, accident grave) accroissent le risque d'avoir été placés de près de 60 % pour les hommes et ce risque est plus que doublé pour les femmes. Parmi les événements survenus durant l'enfance, la violence dans la famille a un effet important, le risque est alors doublé chez les hommes comme chez les femmes par rapport à celles et à ceux qui ne l'ont pas subi. L'effet est même davantage prononcé dans le cas des femmes (le rapport de risque est de 2,4). Il peut s'agir alors de famille incestueuse, d'un parent violent, mais aussi d'autres formes de domination (par certain(s) membre(s) de la parentèle) qui s'exerceraient plus fréquemment sur les personnes de sexe féminin dont la vie affective et sexuelle est plus fortement contrôlée. Le décès précoce du père ou de la mère durant l'enfance augmente évidemment la probabilité d'avoir été placée mais cette variable ne figure pas dans les modèles car la prévalence est trop faible et les estimations des paramètres du modèle se font alors sur des effectifs réduits.

Tableau 6
Avoir été placé durant l'enfance
Résultats des régressions logistiques

Hommes		Femmes	
Variables dichotomiques	exp(β)	Variables dichotomiques	exp(β)
Gros problème d'argent	1,355**	Gros problème d'argent	1,561**
Maladie/handicap/accident mère	1,576***	Maladie/handicap/accident mère	2,399***
Problème de violence dans famille	1,970***	Problème de violence dans famille	2,380***
Père né à l'étranger	0,576***		
Parent ouvrier	0,483***	Parent ouvrier	1,146 n.s.
Âge : 18-30 ans	2,320***	Âge : 18-24 ans	1,909***
31-44 ans	1,697***	25-35 ans	1,354 n.s.
Wald chi-2	164,1***	Wald chi-2	104,5***
Degrés de liberté	7	Degrés de liberté	6
Effectifs	1901	Effectifs	1071

Lecture : pour les hommes enquêtés le risque relatif d'avoir été placé durant l'enfance est augmenté de 35,5 % lorsque la famille a eu de gros problèmes d'argent durant l'enfance de l'enquêté.

*** prob. < 0,001

** prob. < 0,01

* prob. < 0,05

n.s. : non significatif

Champ : les personnes francophones (utilisatrices des services d'aide) nées en Europe occidentale ou de nationalité française ou arrivées en France avant 17 ans (pondération sur une semaine moyenne).

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

Dans le cas des hommes de l'échantillon, le fait d'avoir eu un père né à l'étranger diminue la probabilité d'avoir été placé de près de 40 %. Les personnes d'origine étrangère de ce sous-échantillon ont pourtant été soumises au « risque » du placement puisque nous n'avons retenu, parmi les personnes enquêtées, que celles qui sont nées en France ou arrivées en France au plus tard à l'adolescence. La variable indiquant que l'enquêté est entré en France avant 17 ans n'a pas d'effet significatif, ce qui semble indiquer que la durée du séjour en France durant l'enfance et la jeunesse n'est pas vraiment en jeu ici. Il n'y a pas non plus de lien significatif entre le fait d'avoir eu un père né à l'étranger et le fait d'avoir subi un événement douloureux durant l'enfance (peu de différence entre les prévalences, à part les problèmes d'alcoolisme qui sont moins nombreux). En cohérence avec ces résultats, les personnes dont le père est né à l'étranger ont été plus souvent élevées, à 10 ans, par les deux parents, qu'ils aient été placés (41% vs. 21%) ou qu'ils ne l'aient pas été (74 % vs. 69 %), que les personnes de père né en France. Il peut s'agir d'un effet de stratégies différentes des familles en cas de difficultés sociales ou de santé, selon leur origine culturelle, et/ou d'un effet de sélection de la population (certaines des personnes placées ou « confiées » dans leur pays d'origine auraient une probabilité moindre de migrer à un âge jeune ou de devenir utilisatrices de services d'aide aux sans-domicile). L'effet est semblable pour les femmes mais à peine significatif au seuil de 5 % et le principe de parcimonie nous a conduit à l'éliminer de la régression.

La précarité et la pauvreté durant l'enfance et l'adolescence semblent accroître le risque de placement des enfants de ces familles (parmi les adultes de cet échantillon, à contexte égal par ailleurs) : de gros problèmes d'argent durant la jeunesse augmentent, chez les hommes, la probabilité d'avoir été placé de près de 40 % et, chez les femmes, de près de 60 %. On observe aussi que les enquêtés ayant déclaré que leur père était inactif durant leur jeunesse ont une probabilité presque doublée d'avoir connu le placement, qu'il s'agisse des hommes ou des femmes. Par contre, les enquêtés masculins de l'échantillon, dont le père était ouvrier, ont moins souvent connu le placement (leur risque est moitié moins important) bien qu'il y ait eu plus souvent, durant leur jeunesse, de disputes et d'alcoolisme dans la famille. Cela semble mettre en lumière davantage un effet de la précarité économique que celui d'un statut social particulier (plus ou moins défavorisé).

Cependant il convient encore de souligner que ces observations ne portent que sur une partie des personnes placées : celles qui se retrouvent actuellement en situation très précaire.

Occuper un emploi au moment de l'enquête : l'importance du capital scolaire et du capital social

Quels sont les effets du contexte de jeunesse sur la probabilité d'exercer un emploi au moment de l'enquête (emploi « déclaré » ou non) en tenant compte des capitaux (tels que définis plus haut), à âge égal et à origine sociale égale parmi cet échantillon de personnes sans domicile (cf. tableau 7) ?

Lors de la sélection des variables, nous nous sommes intéressés à savoir si l'enquêté résidait actuellement dans une structure d'hébergement de longue durée car celle-ci peut proposer un programme de réinsertion professionnelle et, parfois, fournir un emploi à leur résidant (cuisine, ménage, gardiennage, etc.). De plus, les personnes accueillies dans de telles structures le sont du fait d'une sélection à l'entrée (par exemple, sur des critères de formation initiale, de ressources financières, d'absence d'addiction), autant de ressources qui facilitent le retour à, ou le maintien de, l'emploi (Marpsat et Firdion, 1998). De fait, cette variable est une de celles qui a, dans les régressions, le lien le plus fort avec l'exercice actuel d'un emploi (les rapports de risque sont alors supérieurs à deux (5)). Toutefois, si le fait de résider dans une structure d'hébergement de longue durée facilite l'accès à l'emploi, l'inverse est vrai également, notamment parce qu'une priorité accordée, par certains gestionnaires, à l'admission de personnes sans domicile exerçant un emploi permet d'assurer de la fluidité dans la structure d'hébergement, ces personnes ayant de fortes chances d'accéder rapidement à un logement ordinaire (Soulié, 2000).

Cette variable explicative peut donc être considérée comme endogène (cf. annexe, partie F) avec, pour conséquence, des estimations biaisées. Les régressions ont donc été modifiées en remplaçant celle-ci par des variables corrélées au fait d'être hébergé en structure de longue durée mais qui peuvent être considérées comme

5. Cet effet subsiste si l'on exclut de l'échantillon les personnes se déclarant locataires ou propriétaires (qui sont le plus souvent dépourvues d'emploi), les rapports de risque avoisinent alors trois (régressions non présentes).

exogènes : se trouver sans domicile depuis plus d'un an, pour les hommes et percevoir une allocation familiale, pour les femmes. Ainsi, on peut tenir compte de l'effet de la résidence dans une structure d'hébergement de longue durée bien qu'indirectement et imparfaitement.

Deux cas posent encore difficulté : certaines personnes déclarent ne pas avoir le droit de travailler (bien que nous ayons sélectionné des personnes nées en France ou entrée en France à un âge jeune) et d'autres déclarent exercer un emploi dans la structure qui les accueille *en échange* de l'hébergement (ce qui est difficile à considérer comme un emploi dans le secteur marchand). Il nous semble qu'il s'agit de situations particulières qui ne peuvent que brouiller notre analyse. Nous ne les avons donc pas pris en compte pour les modélisations (72 hommes et 12 femmes ont ainsi été écartés).

Les résultats indiquent que l'emploi actuel est lié au capital social dans le cas des hommes comme des femmes (le contact effectif au cours du dernier mois davantage que le fait de pouvoir compter sur l'aide de telle personne). Pour les hommes, il s'agit de contact avec la famille (90 % de chance en plus d'avoir un emploi) ; signalons que le contact avec des amis a aussi un effet semblable mais de moindre importance (tout juste significatif au seuil de 1 %, nous n'avons pas retenu cette variable par principe

de parcimonie). Pour les femmes, ce sont les contacts avec au moins un parent qui sont liés à l'emploi (2,3 fois plus de chance d'avoir un emploi). Non seulement ces contacts permettent un support affectif et matériel, et témoignent de capacités relationnelles, mais ils peuvent fournir aussi des informations (éventuellement des recommandations), et un savoir faire, concernant le marché du travail.

Le capital scolaire est fortement en lien avec l'emploi actuel. Le fait d'avoir des difficultés pour lire, écrire ou compter diminue de 40 % les chances des hommes sans domicile d'occuper un emploi (l'absence de diplôme est moins discriminante car les hommes les plus âgés en ont rarement). Dans le cas des femmes, ne pas avoir de diplôme diminue de près de la moitié ces chances. Il apparaît donc que, même au sein d'une population faiblement diplômée et occupant des emplois peu qualifiés, le capital scolaire continue à jouer un rôle majeur.

Le capital physique est important pour les hommes. Ceux qui se sont déclarés en bonne santé ont 2,4 fois plus de chances d'exercer un emploi. Cela peut s'expliquer par le faible niveau de qualification des emplois qu'ils occupent (64 % sont ouvriers, et 72 % dans l'échantillon complet, cf. de La Rochère, 2003), et l'on peut penser que ces postes de travail requièrent de la force ou de la résistance physique. Cela semble

Tableau 7
Avoir actuellement un emploi
Résultats des régressions logistiques

Hommes		Femmes	
Variables dichotomiques	exp(β)	Variables dichotomiques	exp(β)
A eu un contact avec la famille (au cours du mois écoulé)	1,899***	A eu un contact avec un parent (au cours du mois écoulé)	2,302***
Avoir des problèmes de lecture/écriture	0,581***	Ne pas avoir de diplôme	0,484***
Déclarer une bonne/très bonne santé	2,357***	Percevoir des allocations familiales ou l'API	0,604**
Sans logement autonome stable depuis plus d'un an	1,441**	Sans logement autonome stable depuis plus d'un an	2,149***
Parent ouvrier	1,179 n.s.	Parent ouvrier	1,341 n.s.
Âge : 18-30 ans	1,741***	Âge : 18-24 ans	1,044 n.s.
31-44 ans	1,440 n.s.	25-35 ans	1,523*
Wald chi-2	153,4***	Wald chi-2	76,3***
Degrés de liberté	7	Degrés de liberté	7
Effectifs	1851	Effectifs	1073

Lecture : pour les femmes enquêtées, le risque relatif d'avoir actuellement un emploi est augmenté de 2,3 fois lorsque l'enquêtée déclare avoir eu un contact avec un parent au cours du mois écoulé.

*** prob. < 0,001

** prob. < 0,01

* prob. < 0,05

n.s. : non significatif

Champ : les personnes francophones (utilisatrices des services d'aide) nées en Europe occidentale ou de nationalité française ou arrivées en France avant 17 ans (pondération sur une semaine moyenne), ayant le droit de travailler.

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

accrédité aussi par le fait que ce facteur ne joue pas dans le cas des femmes qui occupent surtout des postes d'employées (72 % des femmes ayant un emploi sont dans ce cas, et 77 % dans l'échantillon complet). Un âge jeune (de 18 à 30 ans) augmente de 74 % la chance d'occuper un emploi, ce qui peut être interprété en lien avec la vigueur potentielle du travailleur et moins d'ennuis de santé (les hommes de 31 à 44 ans n'ont « plus » que 44 % de chance en plus que ceux de 45 ans et au-delà), mais cela peut traduire aussi la réticence des employeurs à embaucher des travailleurs d'âge mûr et correspondre à des emplois aidés ciblant les plus jeunes. Ce capital physique est d'autant plus important que, dans le cas de la population sans domicile, la santé se dégrade (en fonction de l'âge) plus rapidement qu'en population générale (Firdion *et al.*, 1998 ; Gelberg *et al.*, 1990). En général, les hommes accordent moins de priorité à la santé que les femmes ; de ce fait, quand ils déclarent des maux, ceux-ci sont souvent aigus ou invalidants, devenant de réels obstacles à l'accès à un emploi (ou à sa conservation) (Ritchey *et al.*, 1991). Par contre, cet effet est absent dans le cas des femmes, et les plus jeunes ne sont pas celles qui ont le plus de chance d'occuper un emploi. Ce sont les femmes de 25 à 35 ans qui ont davantage de chance de travailler (effet significatif au seuil de 5 %) que les plus jeunes et les plus âgées, mais cet effet est dû essentiellement aux très jeunes femmes hébergées en centres maternels, dans lesquels l'accent n'est pas mis sur la recherche d'un emploi (si l'on ne tient pas compte de ces personnes, l'effet de l'âge n'est plus significatif).

Lorsque la durée écoulée depuis la perte du dernier logement autonome stable est supérieure à un an, la chance d'avoir un emploi est augmentée de plus de 40 % dans le cas des hommes et doublé dans celui des femmes. Ces résultats présentent une petite difficulté d'interprétation car cette catégorie (avoir perdu son logement depuis plus d'un an) se fait par référence à celles des personnes ayant perdu un logement depuis moins de 12 mois, et à celles qui sont encore locataires ou propriétaires. Nous avons donc refait les régressions en distinguant les locataires et propriétaires (ajout d'une seconde variable indicatrice, ce qui permet d'interpréter les paramètres estimés de ces deux catégories versus les personnes qui ont perdu un logement depuis moins de 12 mois) : dans le cas des hommes, l'effet favorable lié au fait d'être sans domicile depuis plus d'un an se maintient (significatif au seuil de 5 %) mais la probabilité d'occuper un emploi n'est plus augmentée que

de 31 % (par rapport aux personnes sans logement autonome depuis moins d'un an), tandis que les personnes qui sont encore locataires ou propriétaires (15 % des hommes) ont un tiers de chance en moins d'en occuper un (significatif au seuil de 5 %), par rapport au même groupe de référence. Dans le cas des femmes, il n'y a aucun effet significatif pour ce groupe mais les estimations sont peu solides car il est moitié moins important (8 %) (6).

Si l'on compare les faibles chances d'occuper un emploi, dans le cas des personnes venant de perdre leur logement, par rapport à celles qui l'ont perdu depuis plus d'un an, on peut l'interpréter comme le résultat des efforts de réinsertion de la part des travailleurs sociaux auprès de la population sans domicile, notamment au cours de prise en charge dans des structures d'hébergement de longue durée. Mais cet effet temporel est sans doute complexe (il est surtout marqué pour les personnes de l'échantillon d'âge supérieur à 25 ou 30 ans). Pour ceux qui viennent de perdre un logement, cet épisode de leur vie survient fréquemment après la perte d'un emploi, ou encore la perte du logement a rendu impossible la poursuite d'une activité professionnelle par un effet de compétition entre les urgences de la survie et les exigences du travail (Gelberg *et al.*, 1997 ; Snow et Mulcahy, 2001) (7). Il s'agit donc d'une période difficile sur le plan professionnel (les personnes ayant perdu leur logement depuis moins de 12 mois sont sur-représentées parmi les chômeurs depuis moins de 12 mois de notre échantillon), d'autant plus difficile que les marchés de l'emploi et du logement sont très tendus et qu'il faut un certain temps avant d'avoir accès à un centre d'hébergement de longue durée où les ressources sont plus importantes. Durant les années 1990, on mettait en avant la conjugaison de deux phénomènes (qui peuvent se succéder ou être simultanés), correspondant à un cercle vicieux : « Pas de travail, pas de logement. Pas de logement, pas de travail ». Aujourd'hui, à la lumière de ces résultats et ceux d'autres travaux (de La Rochère, 2003), nous percevons une situation un peu différente. Environ un tiers des personnes exercent un emploi, et dans ce cas, celui-ci est relativement récent, et plus fréquent chez les personnes en logement temporaire depuis

6. Le résultat n'est pas changé si l'on exclut les femmes résidant en centre maternel.

7. Rappelons que notre sous-échantillon ne comporte pas de personne immigrée à l'âge adulte, notamment pour raison économique, ce qui aurait ajouté une cause de déracinement et d'autorisation légale de travail.

plus d'un an, mais cet emploi ne leur permet pas encore d'accéder à un logement ordinaire. On peut y voir une difficulté d'accès au marché du logement du fait du manque de logements bon marché mais aussi l'effet de la précarité du statut des emplois occupés et de leur faible rémunération, alors même que les bailleurs se font sans cesse plus exigeants sur les garanties demandées.

Pour les hommes qui vivent dans un logement ordinaire (comme locataires, propriétaires ou hébergés par un tiers), on peut penser qu'ils connaissent de grandes difficultés financières en lien avec une absence d'emploi (c'est le cas de 79 % d'entre eux) et qu'ils se trouvent justement dans une période de précarisation qui risque de précéder une perte de logement (ils sont plus nombreux à faire des démarches auprès des CCAS, bureaux d'aide sociale, etc.). Il apparaît donc nécessaire d'assurer à ces personnes une stabilisation minimale de leur situation vis-à-vis du logement (un soutien financier pour éviter l'expulsion sans relogement ou, dans le cas de dettes trop lourdes, par un accès à un centre d'hébergement de longue durée), ce qui constituerait une première étape pour que, avec l'aide des travailleurs sociaux, ces personnes puissent tenter plus sereinement leur chance sur le marché du travail, ou retrouver l'énergie et la motivation pour y participer (Snow *et al.*, 1996).

Dans le cas des femmes, une forme de capital économique (avoir perçu le mois dernier des allocations familiales ou l'API) paraît jouer un rôle puisqu'il diminue de près de 40 % les chances d'occuper un emploi (nous n'avons pas considéré des allocations et prestations qui sont mutuellement exclusives avec l'exercice d'un emploi, telles les indemnités chômage ou le RMI). Ces deux allocations sont liées à la charge d'un ou plusieurs enfants, or on sait que la présence d'un jeune enfant constitue souvent un obstacle à l'emploi pour les mères (surtout en cas de pauvreté et/ou de famille monoparentale). La charge d'un enfant est aussi une forme de capital symbolique : la maternité, la mère, la protection de l'enfant, autant de catégories qui légitiment l'action sociale en faveur des femmes, notamment depuis le XIX^e siècle, si bien que l'appartenance au genre féminin peut être d'une certaine manière considérée comme un avantage pour bénéficier de l'aide sociale malgré de fortes contraintes (Marpsat, 1999). Notons que la variable « avoir un enfant avec soi » a été testée : son effet est voisin bien que moins important (significatif au seuil de

1 %, régression non présentée), ce qui peut s'expliquer par le fait que, dans ce cas, la femme peut avoir un conjoint. Ce résultat montre l'importance de ces aides sociales (l'API notamment) pour procurer des ressources aux femmes en difficulté économique mais il met aussi en lumière la grande vulnérabilité de celles-ci, lorsqu'elles connaissent une situation précaire vis-à-vis du logement (du fait de la violence d'un conjoint, par exemple), car elles ne peuvent alors acquérir leur indépendance économique que très difficilement. Cela plaide en faveur du développement de prises en charge collectives des jeunes enfants qui puissent rester effectives en dépit d'une instabilité vis-à-vis du logement. Une telle analyse nous conduit à ne pas interpréter cette variable (percevoir des allocations familiales ou l'API) comme un capital seulement économique.

L'expérience professionnelle n'a pas été introduite dans ces régressions à cause d'effectifs trop faibles, bien que des tests nous montrent qu'il y a un effet significatif (en faveur de l'emploi) lorsque l'on considère les plus jeunes (les moins de 25 ou 30 ans car, pour les plus âgés, la proportion d'expérience professionnelle dépasse les 90 %) : le rapport de risque est pour les hommes de l'ordre de deux (régression non présentée) et, pour les femmes, ce rapport de risque est de l'ordre de quatre (régression non présentée). Comme pour les autres modèles, nous avons testé l'influence du fait d'avoir été placé durant l'enfance, mais il n'est apparu aucun effet significatif dans le cas des hommes ni dans celui des femmes.

En conclusion, l'étude des facteurs en lien avec l'occupation actuelle d'un emploi montre surtout des effets structurels via le capital scolaire et le capital social, l'obstacle à l'emploi que constituent de jeunes enfants à charge pour les femmes, et l'atout que représentent une bonne santé ou la jeunesse pour les travailleurs masculins. On peut avancer aussi que le contexte économique actuel (chômage, rareté des logements bon marché, les modifications récentes de la régulation du marché du travail) semble défavorable à la sortie de la situation de sans-domicile, malgré l'occupation d'un emploi. Les variables liées au contexte familial et aux événements durant l'enfance et la jeunesse sont absentes de ces modèles. Elles ne sont sans doute pas totalement étrangères à la probabilité d'occuper un emploi au moment de l'enquête (*via* le capital social et le capital scolaire) mais elles ne semblent pas jouer de rôle spécifique en plus des effets structurels évoqués.

Avoir été victime d'une agression au cours des deux dernières années : une influence de l'enfance et du contexte familial

Une question de l'enquête *Sans-domicile 2001* de l'Insee portait sur le fait d'avoir subi au moins une agression au cours des deux dernières années. Contrairement aux résultats concernant l'emploi, on voit apparaître des variables en rapport avec l'enfance et la jeunesse de l'enquêté et son contexte familial (cf. tableau 8).

Nous savons qu'avoir été victime de violence est fortement lié à la probabilité de devenir sans domicile (Bassuk *et al.*, 2001 ; Shinn *et al.*, 1998 ; Wood *et al.*, 1990) et qu'il y a un lien entre pauvreté, chômage et violence agie et subie (Jaspard *et al.*, 2003a ; Mucchielli, 2001). Outre les violences physiques et sexuelles, les violences symboliques et psychologiques (humiliations répétées, etc.) subies durant l'enfance et la jeunesse peuvent se traduire plus tard par la multiplication d'épreuves de forces, qui tiennent lieu de revanche, ou par le recours à l'arme des plus démunis : la violence (Bourdieu, 1993 ; Broccolichi et Œuvrard, 1993). Outre les

conséquences sur la santé physique, subir une violence a aussi des répercussions sur l'estime de soi, elle peut accentuer l'isolement, l'agressivité, l'anxiété (Choquet, 2001 ; Singer *et al.*, 1995), diminuer la confiance envers les institutions, ce qui ne peut qu'aggraver la situation de personnes en précarité (plus on est pauvre et moins on exerce son droit au recours).

Ces éléments se vérifient au sein de cette population d'utilisateurs des services d'aide aux sans-domicile : avoir connu des situations de violence dans la famille double presque le risque d'avoir subi une agression au cours des deux dernières années (quel que soit le genre). On peut y voir un moindre support de la famille (discréditée ou fuie, en partie à cause de ces conflits). Cela se vérifie particulièrement dans le cas des femmes ayant vécu de telles difficultés durant l'enfance, pour lesquelles les contacts (déclarés) sont peu fréquents, surtout avec l'un des parents – le père pour les plus jeunes et la mère pour les plus de 25 ans – et les autres membres de la famille ; ce sont plutôt des personnes étrangères à la famille qui sont citées comme pouvant aider l'enquêtée en cas de besoin – des amis, la belle famille, des

Tableau 8
Avoir subi une agression au cours des deux dernières années
Résultats des régressions logistiques

Hommes			Femmes		
Variables dichotomiques	exp(β)	exp(β)	Variables dichotomiques	exp(β)	exp(β)
Problème de violence dans la famille durant sa jeunesse	1,974***	1,997***	Problème de violence dans la famille durant sa jeunesse	2,015***	1,944***
Père/mère décédé durant son enfance (avant 18 ans)	0,647***	0,653**	Vit avec un ou plusieurs enfants	1,415*	1,418*
Avoir dormi dans 'la rue' ou dans un squat durant au moins 1 mois, les 12 derniers mois	1,657***	1,634***			
Avoir été placé durant l'enfance	1,385**	1,404**	Avoir été placé durant l'enfance	1,932***	1,801***
Gros problème d'argent		1,007 n.s.	Gros problème d'argent		1,080*
Maladie/handicap/accident mère		0,907 n.s.	Maladie/handicap/accident mère		1,470*
Père né à l'étranger		1,159 n.s.			
Âge : 18-30 ans	1,520**	1,469**	Âge : 18-24 ans	0,689*	0,676*
31-44 ans	1,113 n.s.	1,094 n.s.	25-35 ans	1,016 n.s.	1,026 n.s.
Parent ouvrier	0,982 n.s.	0,986 n.s.	Parent ouvrier	0,995 n.s.	0,964 n.s.
Wald chi-2	107,3***	106,3***	Wald chi-2	60,8***	63,6***
Degrés de liberté	7	10	Degrés de liberté	6	8
Effectifs	1891	1888	Effectifs	1067	1063

Lecture : pour les hommes enquêtés, le risque relatif d'avoir subi une agression au cours des deux dernières années est augmenté de près de 2 fois lorsque l'enquêté a déclaré avoir connu des problèmes de violence dans sa famille durant sa jeunesse, cette estimation restant quasiment identique lorsqu'on introduit dans le second modèle les variables liées au placement durant l'enfance.

*** : prob. < 0,001

** : prob. < 0,01

* : prob. < 0,05

n.s. : non significatif

Champ : les personnes francophones (utilisatrices des services d'aide) nées en Europe occidentale ou de nationalité française ou arrivées en France avant 17 ans (pondération sur une semaine moyenne).

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

éducateurs. Cela se confirme par le fait que, pour les femmes, un « conflit grave avec un membre de la famille » durant la jeunesse augmente aussi le risque d'agression (variable significative au seuil de 5 %, non retenue par principe de parcimonie). Nous retrouvons cet enchaînement violence subie durant l'enfance, violence subie à l'âge adulte, qui a été observé en population générale même si le cas de la résilience est largement majoritaire (Jaspard *et al.*, 2003b). Cette famille, compte tenu certainement des conflits passés ou des carences familiales, peut moins bien exercer un rôle de protection (notamment par rapport à un conjoint violent), d'entraide et de support émotionnel (qui jouent un grand rôle en cas d'agression) lorsque la personne a atteint l'âge adulte.

Dans le cas des hommes, le fait d'avoir perdu son père ou sa mère durant la jeunesse a un effet modérateur (cela diminue le risque d'avoir été agressé de plus d'un tiers). On pense alors aux travaux de Menahem (2003) montrant que le fait d'avoir vécu précocement le deuil d'un parent protège des prises de risque à l'âge adulte et de certains problèmes de santé. Plusieurs hypothèses sont avancées comme l'élaboration précoce de modes de renoncement (l'expérience de la perte poussant à ne pas en rester au regret de sa famille, et contribuant à projeter ceux qui surmontent cette épreuve vers leur futur), un processus d'idéalisation du parent décédé (qui peut être préférable à l'image d'un parent indifférent, ou violent, ou alcoolique) ; l'expérience d'un deuil précoce d'un parent peut aussi inciter à mieux prendre soin de sa santé (la propension à consulter un médecin à l'âge adulte augmente, notamment pour la prévention), à accepter précocement le principe de réalité (rejet plus précoce du monde enchanté de l'enfance). Comme on le voit, les hypothèses émises reposent sur des approches psychologiques ou psychanalytiques et rejoignent les travaux sur la résilience (Dumont *et al.*, 2004) ; les effets sur la santé relèveraient de moindre somatisation et d'attitudes de prévention.

Nous observons un effet semblable au sein de la population masculine en grande précarité vis-à-vis du logement. On a pu vérifier que les enquêtés ayant connu le décès précoce d'un père ou d'une mère se déclaraient plus souvent en bonne ou très bonne santé (8) et déclaraient un peu moins de maladies (9), c'est-à-dire moins d'états dépressifs, de troubles mentaux, de maladies respiratoires, de maladie articulaire ou osseuse, de maladie du foie ou de la vésicule biliaire, de désordres alimentaires impor-

tants (10). Or le lien entre la santé (physique et mentale) et l'insertion sociale est connu et concourt à la protection contre les agressions et les comportements « à risque ». Ce résultat peut aider à mieux percevoir les ressources de ces personnes (notamment dans l'approche des travailleurs sociaux), et cela s'oppose à certaines descriptions misérabilistes de ces populations.

D'une manière plus attendue, et toujours dans le cas des hommes, le fait de déclarer avoir dormi principalement « dans la rue » ou dans un squat durant une période d'au moins un mois au cours des 12 derniers mois augmente de 63 % le risque d'avoir connu une agression. La vie dans la rue, en abri de fortune ou dans un squat est dangereuse, les rixes sont imprévisibles, les agressions par des inconnus, des vigiles ou des membres des forces de l'ordre ne sont pas rares, les vols demeurent fréquents malgré le peu que possèdent ces personnes, de même que les crises d'agressivité de la part de compagnons (parfois même un ami épris de boisson, ce qui est ressenti très douloureusement par la victime). Les tensions entre personnes sans domicile sont sensibles dans les lieux de restauration gratuite ou dans les centres d'hébergement d'urgence ; il y a des éclats, des injures, des coups sont échangés, souvent en lien avec des contentieux nés de la vie dans la rue.

La jeunesse n'est plus ici un atout pour les hommes, c'est au contraire une vulnérabilité accrue (47 % de risque en plus pour les 18-30 ans) que ce soit du fait de la participation volontaire ou involontaire à des bagarres, ou que ce soit par des comportements à risque (fréquenter certains lieux à certaines heures, défier les pairs, rechercher l'épreuve de force, etc.). Cela correspond aussi aux études classiques sur la violence masculine qui montrent que celle-ci diminue, en fréquence, avec l'âge des sujets. Dans le cas des

8. En neutralisant l'effet de l'âge, le fait d'avoir eu un père ou une mère atteint d'une maladie grave durant son enfance, d'avoir connu un conflit grave avec un membre de sa famille, d'avoir subi une agression au cours des deux dernières années, d'avoir un père ouvrier ($\exp(\beta) = 1,367$, $\text{prob} = 0,0070$).

9. Le test de Student entre ces deux variables est significatif au seuil de 1 % mais, en prenant en compte l'âge, le fait d'avoir subi une agression, d'avoir été placé, d'avoir connu des problèmes de violence dans la famille, l'influence du décès des parents sur le nombre de maladies déclarées n'est plus significatif (régression linéaire, $\beta = -0,17$, probabilité du test de Student = 0,1771). Par contre l'effet est significatif pour certaines maladies.

10. L'effet est significatif (au seuil de 5 %), en contrôlant par l'âge, le fait d'avoir subi une agression, d'avoir eu un père ou une mère atteint d'une maladie grave durant son enfance, d'avoir connu des problèmes de violence dans sa famille ou d'avoir connu un conflit grave avec un membre de sa famille selon la maladie, ou avoir connu des problèmes d'alcoolisme dans sa famille au cours de sa jeunesse.

femmes, qui sont davantage victimes de violences conjugales, un âge jeune est plutôt protecteur par le fait que les vies en union y sont moins fréquentes. C'est sans doute le même phénomène (la violence conjugale) qui explique que vivre avec de jeunes enfants augmente de plus de 40 % la probabilité, pour cette femme, d'avoir subi une agression au cours des deux dernières années. Cette variable se trouve en effet corrélée avec la déclaration de la femme selon laquelle elle a quitté son dernier logement pour cause de violence à son encontre ou à l'encontre de ses enfants (presque aucune de ces femmes, qui ont donné cette cause de départ de leur dernier logement, n'est en couple au moment de l'enquête : aucune parmi les 18-24 ans et 4 % parmi les plus de 25 ans) (11).

Qu'il s'agisse des hommes ou des femmes, on observe un effet du placement durant l'enfance : 40 % de risque en plus pour les premiers et près de deux fois plus de risque pour les secondes. Cet effet reste significatif lorsque l'on introduit, dans chaque régression, les variables en lien avec le placement (cf. la seconde colonne des estimations des paramètres, pour les hommes, dans le tableau 8) ; cet indicateur de risque est donc présent en tenant compte des autres effets du contexte durant l'enfance et l'adolescence. Cela ne veut pas dire que toutes les structures d'accueil des jeunes placés sont facteur de violence. D'une part, nous ne travaillons pas sur l'ensemble des personnes ayant été placées. D'autre part, certains établissements, comme les « villages d'enfants » (implantés en France par deux associations), cherchent à recréer un climat familial dans de petites unités de vie et, dans ce cadre, le support émotionnel par les professionnels est recommandé et valorisé. Cela se retrouve aussi dans d'autres structures (certaines maisons d'enfants à caractère social, des lieux de vie) qui accueillent des jeunes en petit nombre, avec une présence importante d'éducateurs. Cependant, dans certains établissements ou familles d'accueil, les règles de neutralité dominant, privant les jeunes de tout rapport affectif et ne favorisant pas l'expression d'un mal-être lié à la violence d'autres jeunes ou d'adultes. Le fait de vivre son enfance dans un contexte rude où l'affect n'a pas sa place, et où les rapports entre pairs sont autant d'épreuves de force, contribue aussi à priver l'individu d'un apprentissage des modes de résolution non violente des tensions et des conflits, ainsi que de capacités de coopération (*pro-social skills*) ce qui peut avoir pour conséquence davantage de violence agie et subie à l'âge adulte (Dumont *et al.*, 2004). De tels apprentissages sont favo-

risés par une « attitude authentiquement affective » (Tomkiewicz, 1999) des professionnels (éducateurs, thérapeutes, etc.), et non par une neutralité distante, même si celle-ci se veut « bienveillante ».

En observant les effets selon les différences temporelles du placement, nous remarquons que le placement précoce et le placement sur une longue durée ont des effets significatifs pour les hommes (régressions non présentées) tandis que, pour les femmes, ce sont les placements courts et tardifs qui ont les effets les plus importants, c'est-à-dire quand ils ont eu lieu au cours de l'adolescence. Par ailleurs, le placement peut être vécu par le jeune comme une épreuve qui pourra atteindre son estime de lui/elle-même (Pronovost et Leclerc, 2002). L'estime de soi est un facteur de protection important contre la dépression mais aussi contre les comportements à risque et la violence. Ces jeunes placés en seraient moins pourvus que les autres jeunes originaires de milieux défavorisés (Pronovost *et al.*, 2003).

Cet apprentissage de la résolution non violente des conflits interpersonnels nous paraît très important, et l'on observe, dans le cas des hommes, que le fait d'appartenir à une famille nombreuse (3 enfants ou plus) concourt à diminuer les risques d'agression (12). Or, on sait qu'appartenir à une fratrie de grande taille conduit à se confronter très tôt à la gestion des négociations et arrangements nécessaires pour la coexistence plus ou moins pacifique entre frères et sœurs, et parfois à assumer des responsabilités précoces.

On constate donc que des facteurs, à la fois individuels (le fait de vivre avec ses enfants, avoir dormi « dans la rue » ou dans un squat au cours de l'année) et socio-familiaux (placement, problèmes de violence dans la famille, décès des parents), ont une forte influence sur le risque d'avoir été agressé au cours des 2 dernières années. Encore une fois, les régressions par sexe nous ont permis d'étudier des phénomènes de nature en partie différente selon le genre. N'oublions pas que le risque d'agression est plus important chez les femmes que chez les hommes : dans notre échantillon, il est deux fois plus important, à contexte familial d'origine

11. Les résultats restent valables si l'on exclut de l'échantillon les femmes en centre maternel (244 individus), hormis la variable âge qui devient non significative.

12. Régression non présentée pour cause d'effectifs trop faibles dans certaines cellules.

égal (13), à durée de vie sans logement égale (14), à catégorie d'âge égal (15).

Avoir fait une démarche au cours des 12 derniers mois : pour les hommes, une influence d'événements liés à l'enfance ; pour les femmes, celle du capital social et du capital scolaire

Le recours à un CCAS (Centre communal d'action sociale) ou au bureau d'aide sociale de la mairie (au cours des douze derniers mois) se trouve lié à des facteurs fort différents selon le genre (cf. tableau 9).

Dans le cas des femmes, le fait de ne pas avoir de diplôme diminue de près de 50 % la chance d'avoir eu recours aux services sociaux de la mairie. Si l'on prend comme variable un indicateur d'illettrisme, « rencontrer parfois ou souvent des difficultés pour lire, ou écrire, ou compter », l'effet est de même nature mais un peu moins important (16). Il ne s'agit donc pas seulement d'une difficulté pour remplir des papiers, on peut y voir la crainte d'une violence symbolique, une réelle difficulté de présentation d'un soi dévalorisé, une défiance envers l'institution pour celles qui ont vécu douloureusement des échecs sco-

lares (Paugam, 1991 ; de Queiroz, 1996). Ces femmes ne sont pas plus fréquemment dans les centres d'hébergement de longue durée (où des travailleurs sociaux peuvent prendre en charge des démarches pour l'obtention de prestations sociales), par contre elles se trouvent depuis un peu plus longtemps sans domicile autonome (ce qui peut expliquer qu'elles n'aient pas eu de nouveau contact au cours des 12 derniers mois, ceux-ci ayant eu lieu auparavant pour mettre en place les aides sociales et faciliter l'accès aux soins).

Le fait d'avoir subi une agression (au cours des deux dernières années) accroît de 80 % la probabilité d'avoir fait une telle démarche auprès de la mairie, ce qui indique l'importance de ces services pour les femmes victimes de violence qui ne bénéficient pas (ou peu) d'une indépendance financière, tout comme l'importance des difficultés que rencontrent les femmes fuyant un

13. Gros problèmes d'argent, maladie grave de la mère, problème de violence dans la famille, placement, père né à l'étranger.

14. Se trouver sans logement autonome depuis plus d'un an.

15. Régression logistique non présentée : Wald chi-2 = 232,9 avec 10 degrés de liberté, la variable genre (codée 0 pour les hommes, 1 pour les femmes) a pour odds-ratio : $\exp(\beta) = 2,242$ (prob < 0,0001).

16. L'odds-ratio est de : $\exp(\beta) = 0,673$, $p = 0,0079$, régression non présentée.

Tableau 9
Avoir fait une démarche au cours des 12 derniers mois
Résultats des régressions logistiques

Hommes		Femmes		
Variabes dichotomiques	$\exp(\beta)$	$\exp(\beta)$	Variabes dichotomiques	
Gros problème d'argent durant sa jeunesse	1,476***	1,435***	Pas de diplôme	0,512***
A connu des problèmes de violence dans sa famille	1,326**	1,290*	Avoir eu un contact avec ses parents au cours du dernier mois	1,700***
Sans logement autonome stable depuis plus d'un an	0,732*	0,734**	Avoir subi une agression au cours des deux dernières années	1,791***
Avoir été placé durant l'enfance	1,256*	1,241*		
Maladie/handicap/accident mère		1,223 n.s.		
Père né à l'étranger		1,057 n.s.		
Âge : 18-30 ans	1,544***	1,543***	Âge : 18-24 ans	0,803 n.s.
31-44 ans	1,594***	1,576***	25-35 ans	1,153 n.s.
Parent ouvrier	1,048 n.s.	1,052 n.s.	Parent ouvrier	1,038 n.s.
Wald chi-2	81,6***	83,3***	Wald chi-2	55,6***
Degrés de liberté	7	9	Degrés de liberté	6
Effectifs	1901	1901	Effectifs	1072

Lecture : pour les femmes enquêtées, le risque relatif d'avoir fait une démarche auprès d'un bureau d'aide sociale au cours des 12 derniers mois est diminué de près de la moitié lorsque l'enquêtée déclare ne pas avoir de diplôme (ou le risque de ne pas avoir fait de démarche est deux fois plus élevé dans ce cas).

*** prob. < 0,001

** prob. < 0,01

* prob. < 0,05

n.s. : non significatif

Champ : les personnes francophones (utilisatrices des services d'aide) nées en Europe occidentale ou de nationalité française ou arrivées en France avant 17 ans (pondération sur une semaine moyenne).

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

conjoint violent. On peut penser aussi que le statut de victime d'agression facilite le contact avec ces services d'aide ou d'action sociale (moindre risque d'être blâmée, statut mieux reconnu que celui de femme sans emploi) ; il s'agirait alors d'un effet en lien avec les différents dispositifs qui ont été mis en place pour aider les femmes victimes de violences afin qu'elles se sentent davantage soutenues et comprises. Avoir eu un contact avec un (ou ses) parent(s) augmente de 70 % la probabilité d'avoir eu un contact avec ces services sociaux. Cela témoigne bien de l'importance du soutien familial pour entamer des démarches. Malgré l'aspect carencé des relations avec une partie de ces familles (nous l'avons vu à propos des agressions), c'est une ressource importante (il s'agit souvent d'un seul parent) ce qui indique qu'il convient de favoriser au mieux le rétablissement, ou le maintien de ces liens (sauf lorsque la famille est dysfonctionnelle). Notons que les femmes ont plus souvent recours aux services sociaux que les hommes, en tenant compte de variables du contexte présent et de jeunesse (17).

Pour les hommes, avoir subi des problèmes d'argent durant sa jeunesse augmente de 44 % la probabilité d'avoir fait une démarche auprès d'un CCAS ou d'un bureau d'aide sociale au cours de l'année. Dans ce cas, la socialisation primaire de l'enquêté a pu rendre plus facile cette démarche, par une sorte de familiarité avec ce type de recours (sans doute utilisé par ses parents en cas de difficulté), et par une certaine forme de connaissance des circuits de l'assistance. Le fait d'avoir vécu dans une famille où régnait la violence augmente cette probabilité de près d'un tiers. On peut penser que ces épreuves, durant l'enfance et l'adolescence, ont pu renforcer, chez ceux qui l'ont subie, un moindre sentiment d'emprise sur leur propre destin, c'est-à-dire un sentiment de contrôle externe sur leur vie (*external locus of control*), ce qui porte à chercher des solutions à ses problèmes auprès d'intervenants extérieurs. Cependant, chez les plus de 30 ans, ceux qui ont connu de tels problèmes familiaux sont plus souvent sans travail ce qui peut entraîner un recours plus fréquent à l'aide sociale alors même que, pour eux, les aides liées à la solidarité familiale sont difficiles à mobiliser (ou sont évitées). On remarque que les enquêtés ayant connu des problèmes de violence dans leur famille déclarent aussi plus fréquemment des maladies (18), ce qui aurait pu justifier un recours plus fréquent aux services sociaux de la mairie pour demander une aide médicale, mais on a vérifié que le fait de se déclarer en bonne santé n'a pas d'effet significatif.

Se trouver sans logement autonome stable depuis plus d'un an diminue la probabilité d'être entré en contact avec les services sociaux d'à peu près un quart. Les hommes sans logement depuis moins de 12 mois ont une probabilité d'avoir fait des démarches augmentée de plus de 40 % (par contre, les locataires et propriétaires de l'échantillon n'ont pas eu de recours plus fréquents que les personnes ayant perdu leur logement depuis plus d'un an et cet effet demeure en contrôlant par une situation particulière : vivre en communauté, comme les communautés Emmaüs). Durant cette période difficile, qui suit la perte du logement (et pendant laquelle, on l'a vu, les personnes occupent moins fréquemment un emploi), les sans-domicile cherchent plus fréquemment des ressources auprès des services sociaux de la commune. Même si l'on sait que toutes les personnes se présentant aux guichets des services sociaux ne sont pas toujours bien au courant des services auxquels elles peuvent prétendre, on constate que les hommes sans domicile s'y adressent largement peu de temps après la perte de leur logement. Cet effet est sensible aussi chez les femmes, mais significatif seulement au seuil de 5 % (le principe de parcimonie nous a conduit à ne pas l'inclure dans la régression présentée).

Enfin, les hommes ayant été placés durant leur enfance ont une probabilité plus élevée (de près d'un quart) d'avoir fait une démarche récente auprès des services sociaux (l'effet n'est pas significatif dans le cas des femmes). En détaillant les effets des différentes formes de placement, on observe que c'est surtout le placement durant une longue période (et donc à un âge précoce) qui favorise le recours présent à ces services. Là encore, un sentiment de contrôle externe pourrait expliquer la propension à se tourner vers les institutions pour résoudre les difficultés rencontrées, ce serait un mode d'adaptation lié à une histoire familiale et institutionnelle (Pronovost et Leclerc, 2002). Cependant, il faut noter que les travailleurs sociaux et éducateurs de l'Aide Sociale à l'Enfance s'efforcent, quand c'est nécessaire, de diriger les jeunes majeurs, qui ont

17. Régression logistique non présentée : Wald $\chi^2 = 147,3$ avec 9 degrés de liberté, la variable genre (codée 0 pour les hommes, 1 pour les femmes) a pour odds-ratio : $\exp(\beta) = 1,402$ ($\text{prob} < 0,0001$), les variables sont : l'âge, la durée sans domicile, absence de diplôme, avoir subi une agression au cours des 2 dernières années, avoir connu des violences familiales, exercer un emploi, avoir eu un parent ouvrier.

18. Régression linéaire (modèle GLM), non présentée, du nombre de maladies, en contrôlant par l'âge et le fait d'avoir été agressé au cours des deux dernières années ($\beta = 1,157$, $p < 0,0001$), le fait d'exercer un emploi, d'avoir connu des problèmes de violence durant l'enfance, d'avoir un père malade ou handicapé, un parent ouvrier.

été placés, vers les services sociaux compétents (au moment de leur accession à l'autonomie) et cela peut donc encourager un recours aux services sociaux de la mairie lorsque la confiance envers les institutions n'a pas été entamée (ce qui semble le cas majoritaire chez les hommes mais peut-être pas chez les femmes, ce qui expliquerait la différence). Cet effet demeure significatif lorsque nous prenons en compte les variables, du contexte de jeunesse, en lien avec le placement.

Ces résultats suggèrent que, dans le cas des hommes, les événements liés à l'enfance (gros problèmes d'argent, violence dans la famille, le placement) influencent la probabilité d'avoir eu un contact avec les services sociaux de la mairie au cours des douze derniers mois. Pour les femmes, le capital social (contact avec les parents) et le capital scolaire ont une influence sur la probabilité d'une telle démarche. Nous voyons que des effets de contexte jouent également un rôle (le fait d'avoir perdu son logement depuis plus d'un an pour les hommes, d'avoir subi une agression au cours des 2 dernières années pour les femmes).

Une influence persistante des antécédents socio-familiaux

Certains antécédents socio-familiaux (dont le placement) influencent les variables que nous avons testées, en tenant compte du contexte actuel des enquêtés, et des capitaux dont pouvaient disposer ces personnes utilisatrices de services d'aide aux sans-domicile.

On remarque que, pour ces personnes en situation particulièrement défavorisée, l'influence du mode de socialisation primaire et des liens familiaux se fait encore sentir à l'âge adulte dans des domaines divers tels que les risques d'agression et les démarches auprès d'un bureau d'aide sociale. L'effet du placement est particulièrement présent dans le cas du risque d'agression (pour les deux sexes) et des démarches auprès des bureau d'aide sociale (pour

les hommes). Ce sont donc des indicateurs de risque importants. Par contre, lorsque l'on s'intéresse à la probabilité d'exercer un emploi actuellement, et les démarches auprès d'un bureau d'aide sociale (dans le cas des femmes), les facteurs liés aux capitaux, que peuvent effectivement mobiliser actuellement les personnes enquêtées, sont les plus importants, alors que l'on aurait pu penser que ces types de capitaux ne peuvent avoir d'effet dans le champ de l'action sociale (les agents sociaux, vers qui elle est dirigée, en sont tous très peu dotés) : une bonne santé, des diplômes ou une bonne maîtrise de la lecture, un capital social sont de réels atouts. Les effets du contexte présent (se trouver sans domicile depuis plus d'un an) nuancent ces effets d'« héritage » social ou familial, et de capitaux. De plus, nous avons vu apparaître parfois des effets de cycle de vie (pour le placement par exemple).

Raisonné en termes de capital et de passé socio-familial semble répondre à la nécessité de dépasser les approches individualistes (souvent misérabilistes) et structurelles (souvent déterministes) par une approche complexe où apparaissent à la fois des indicateurs de risque liés à la famille (avec sa dimension singulière mais aussi sociale) et aux différentes formes de capital (qui traduisent davantage les effets structurels) en tenant compte de la logique spécifique du champ considéré.

Cette étude a pu mettre en relief certaines faiblesses et certains points forts des dispositifs d'aide et d'action sociale qui pourront donner des pistes pour leur amélioration (prise en charge collective des jeunes enfants malgré une instabilité résidentielle, évaluation des politiques de placement des jeunes et de la prise en charge des mineurs, notamment sur le plan affectif) mais aussi en termes de politiques de prévention (aides prévenant l'éviction d'un logement, mesures sociales favorisant l'offre de (et l'accès aux) logements bon marché, lutte contre la précarisation de l'emploi, lutte contre l'échec scolaire précoce, amélioration de la préparation des jeunes placés à l'accession à l'indépendance). □

BIBLIOGRAPHIE

- Audirac P.-A. et Rattier M.-O. (1996)**, « Aide sociale départementale : le paradoxe de la croissance », *Données Sociales 1996*, Insee, pp. 458-467.
- Bassuk E.L., Buckner J., Weinreb L., Browne A., Bassuk S., Dawson R. et Perloff J. (1997)**, « Homelessness in Female-Headed families: Childhood and Adult Risk and Protective Factors », *American Journal of Public Health*, vol. 87, n° 2, pp. 241-248.
- Bassuk E.L., Perloff J.N. et Dawson R. (2001)**, « Multiply Homeless Families: The Insidious Impact of Violence », *Housing Policy Debate*, vol. 12, n° 2, pp. 299-320.
- Bauer D., Dubechot P. et Legros M. (1994)**, « Des adultes parmi d'autres... Que sont les enfants de l'ASE devenus ? », *Informations Sociales*, n° 41, pp. 8-16.
- Berthod-Wurmser M. (2002)**, « Inégalités, précarité et santé : vers une nouvelle approche de la connaissance », in *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, Édition 2001-2002*, La Documentation française, pp. 493-501.
- Bound J., Jaeger D. et Baker R. (1995)**, « Problems With Instrumental Variables Estimations When the Correlation Between the Instruments and the Endogenous Explanatory Variable Is Weak », *Journal of the American Statistical Association*, vol. 90, n° 430, pp. 443-450.
- Bourdieu P. (1979)**, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Les Éditions de Minuit, Paris.
- Bourdieu P. (1980)**, « Le capital social, notes provisoires », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 31, pp. 2-3.
- Bourdieu P. (1984)**, *Questions de sociologie*, Les Éditions de Minuit, Paris.
- Bourdieu P. (1997)**, *Méditations pascaliennes*, collection « Liber », Le Seuil, Paris.
- Bourdieu E. (1993)**, « Dialogue sur la violence », in P. Bourdieu (ed.) *La misère du monde*, Le Seuil, Paris, pp. 737-753.
- Bresson M. (2003)**, « Le lien entre santé mentale et précarité sociale : une fausse évidence », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, pp. 311-326.
- Broccolichi S. et Œuvrard F. (1993)**, « L'engrenage », in P. Bourdieu (ed.) *La misère du monde*, Le Seuil, Paris, pp. 639-648.
- Callens S. (1996)**, « La mesure du risque : une histoire récente », *Revue française des Affaires sociales*, vol. 50, n° 2, pp. 73-83.
- Chambaz C. et Herpin N. (1995)**, « Débuts difficiles chez les jeunes : le poids du passé familial », *Économie et Statistique*, n° 283-284, pp. 111-125.
- Chauvin P. et Lebas J. (1998)**, « La problématique précarité et santé, un symptôme des dysfonctionnements de notre système de santé », in *Précarité et Santé*, Lebas et Chauvin éditeurs, Flammarion, Paris, pp. 3-22.
- Cheung S.Y. et Heath A. (1994)**, « After Care: The Education and Occupation of Adults Who Have Been in Care », *Oxford Review of Education*, vol. 20, n° 3, pp. 361-376.
- Choquet M. (2001)**, « Les jeunes et la violence : quelles sont les évidences ? », *Adsp*, n° 37, pp. 11-12.
- Clerc D., Hada F. et Rioux L. (2002)**, « Les risques liés à la transformation de l'emploi », *Les Papiers du Cerc*, n° 2002-03.
- Coleman J.S. (1988)**, « Social Capital in the Creation of Human Capital », *American Journal of Sociology*, vol. 94, Supplement, pp. S95-S120.
- Conger R.D., Elder G.H., Lorenz F.O., Conger K.J., Simons R.L., Whitbeck L.B., Huck S. et Melby J.N. (1990)**, « Linking Economic Hardship to Marital Quality and Instability », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 52, n° 3, pp. 643-656.
- Corbillon M., Assailly J.P. et Duynme M. (1988)**, « L'aide sociale à l'enfance : dépendance et devenir adulte des sujets placés », *Population*, n° 2, pp. 473-479.
- Courgeau D. (2000)**, « Le départ de chez les parents : une analyse démographique sur le long terme », *Économie et Statistique*, n° 337-338, pp. 37-60.
- Dally S. (1997)**, « Alcool, pauvreté et précarité », in *Santé, Précarité & Précarisation*, Actes du séminaire organisé par l'intercommission n° 6, Inserm, Paris, pp. 86-96.

- Dumont M., Pronovost J. et Leclerc D. (2004)**, « Les stratégies adaptatives des adolescents : comparaison d'un groupe scolaire et d'un groupe desservi en Centres jeunesse », *Revue de Psychoéducation*, vol. 33, n° 1, pp. 137-155.
- de Gouy A. (1996)**, « Les jeunes sans-abri », rapport destiné à l'Observatoire européen des sans-abri, Vitry sur Seine : Habitat Éducatif.
- de La Rochère B. (2003)**, « Les sans-domicile ne sont pas coupés de l'emploi », *Insee Première*, n° 925.
- de Queiroz J.-M. (1996)**, « Exclusion, identité et désaffection », in *L'exclusion, l'état des savoirs*, S. Paugam éditeur, La Découverte, Paris, pp. 295-310.
- Finkelstein M., Wamsley M. et Miranda D. (2002)**, *What Keeps Children in Foster Care From Succeeding in School? Views of Early Adolescents and the Adults in Their Lives*, New York: Vera Institute of Justice.
- Firdion J.-M., Marpsat M., Lecomte T., Mizrahi A. et Mizrahi A. (1998)**, *Vie et santé des personnes sans domicile à Paris*, enquête Ined, février-mars 1995, Série « Résultats », Credes, Biblio n° 1222, Paris.
- Firdion J.-M. (2004)**, « Fostercare », in *Encyclopedia of Homelessness*, David Levinson éditeur, vol. 1, Thousand Oaks: Sage Publications, pp. 167-171.
- Firdion J.-M. (2005)**, « Les sans-domicile : de qui est-il question ? Problème de la définition », in *Santé et recours aux soins des populations vulnérables*, P. Chauvin et I. Parizot éditeurs, Les éditions de l'Inserm, collection Questions en Santé Publique, Paris, pp. 95-104.
- Frechon I. (1997)**, *L'insertion sociale des jeunes femmes ayant été placées en foyer socio-éducatif*, mémoire de DEA, Université Paris-X, Nanterre.
- Frechon I. (2001)**, « Être placées à l'adolescence... et après ? : témoignages et devenir de jeunes filles ayant vécu au foyer Le Caligo », Département Recherches, études, développement, Centre national de formation et d'études de la protection judiciaire de la jeunesse, *Études et Recherches*, n° 4.
- Gadot C. et Tcherkessof F. (2003)**, « Le suicide des enfants placés », *Messages*, octobre, p. 19.
- Gelberg L., Lawrence L. et Mayer-Oakes A. (1990)**, « Differences in Health Status Between Older and Younger Homeless Adults », *Journal of the American Geriatrics Society*, vol. 38, n° 11, pp. 1220-1229.
- Gelberg L., Gallagher T., Andersen R.M. et Koegel P. (1997)**, « Competing Priorities as a Barrier to Medical Care Among Homeless Adults in Los Angeles », *American Journal of Public Health*, vol. 87, n° 2, pp. 217-220.
- Glantz S. et Slinker B. (1990)**, *Primer of Applied Regression and Analysis of Variance*, International edition, McGraw Hill, New York.
- Goldberg M., Melchior M., Leclerc A. et Lert F. (2003)**, « Épidémiologie et déterminants sociaux des inégalités de santé », *Revue d'Épidémiologie et de Santé Publique*, vol. 51, n° 4, pp. 381-401.
- Goux D. et Maurin É. (2000)**, « La persistance du lien entre pauvreté et échec scolaire », *France Portrait Social 2000-2001*, Insee, pp. 87-98.
- Hardy M.A. (1993)**, *Regression with Dummy Variables*, Series Quantitative Applications in the Social Sciences, A Sage University Paper, Sage Publications, Newbury Park.
- Herman D.B., Susser E.S. et Struening E.L. (1994)**, « Childhood Out-of-Home Care and Current Depressive Symptoms Among Homeless Adults », *American Journal of Public Health*, vol. 84, n° 11, pp. 1849-1851.
- Herman D.B., Susser E.S., Struening E.L. et Link B.L. (1997)**, « Adverse Childhood Experiences: Are They Risk Factors for Adult Homelessness », *American Journal of Public Health*, vol. 87, n° 2, pp. 249-255.
- Hosmer D.W. et Lemeshow S. (1989)**, *Applied Logistic Regression*, Wiley Series in Probability and Mathematical Statistics, John Wiley and Sons, New York.
- Jacob M., Laberge D. et Simard M. (1998)**, « L'entrée dans les services de la protection de la jeunesse. Profil des signalants, des situations et des enfants signalés », in *Comprendre la famille*, sous la direction de Éthier L.S. et Alary J., Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, pp. 331-358.
- Jaspard M., Brown E., Condon S., Fougeyrollas-Schwebel D., Houel A., Lhomond B., Maillochon F., Saurel-Cubizolles M.J. et Schiltz M.A. (2003a)**, *Les violences envers les femmes en*

France, *Une enquête nationale*, La Documentation française, Paris.

Jaspard M., Brown E., Lhomond B. et Saurel-Cubizolles M.J. (2003b), « Reproduction ou résilience : Les situations vécues dans l'enfance ont-elles une incidence sur les violences subies par les femmes à l'âge adultes ? », *Revue française des Affaires sociales*, n° 3, pp. 159-189.

Koegel P., Melamid E. et Burnam A. (1995), « Childhood Risk Factors for Homelessness among Homeless Adults », *American Journal of Public Health*, vol. 85, n° 12, pp. 1642-1649.

Lin N. (1995), « Les ressources sociales : une théorie du capital social », *Revue française de Sociologie*, vol. 36, n° 4, pp. 685-704.

MacLeod J.D. et Shanahan M.J. (1993), « Poverty, Parenting, and Children's Mental Health », *American Sociological Review*, vol. 58, n° 3, pp. 351-366.

Maïlat M. (1999), « Enfant de famille pauvre : l'épreuve du placement », *Informations Sociales*, n° 79, pp. 56-63.

Mangine S.J., Royse D., Wiele V.R. et Nietzel M.T. (1990), « Homeless Among Adults Raised as Foster Children: A Survey of Drop-in Center Users », *Psychological Reports*, n° 67, pp. 739-745.

Marpsat M. et Firdion J.-M. (1998), « Sans domicile à Paris : une typologie de l'utilisation des services et du mode d'hébergement », *Sociétés Contemporaines*, n° 30, pp. 111-156.

Marpsat M. (1999), « Un avantage sous contrainte, Le risque moindre pour les femmes de se trouver sans abri », *Population*, vol. 54, n° 6, pp. 885-932.

Marpsat M. et Firdion J.-M. (éditeurs) (2000a), *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 90*, PUF-Ined, Paris.

Marpsat M. et Firdion J.-M. (2000b), « Mode d'hébergement et utilisation des services. Une approche en termes de "capitiaux" », in *La rue et le foyer*, Marpsat M. et Firdion J.-M. (éditeurs), pp. 287-321.

Marpsat M., Firdion J.-M. et Meron M. (2000), « Le passé difficile des jeunes sans domicile », *Population et Sociétés*, n° 363.

Marpsat M. et Firdion J.-M. (2001), « Les ressources des jeunes sans domicile et en situation précaire », *Recherches et Prévisions*, n° 65, pp. 91-112.

Menahem G. (1992), « Troubles de la santé à l'âge adulte et difficultés familiales durant l'enfance », *Population*, vol. 47, n° 4, pp. 893-932.

Menahem G. (2001), « Quand avoir vécu un deuil durant sa jeunesse protège des prises de risque et du risque de maladie », *Alliage – Pour une nouvelle culture du risque*, n° 48-49, pp. 113-119.

Monnier A. et Pennec S. (2003), « Trois pour cent des moins de 21 ans sont orphelins en France », *Population et Sociétés*, n° 396, pp. 1-4.

Mucchielli L. (2001), *Violences et insécurité, fantasmes et réalités dans le débat français*, collection Sur le vif, La Découverte, Paris.

Naves P. et Cathala B. (2000), « Accueils provisoires et placements d'enfants et d'adolescents », *rapport*, Igas, Paris.

OCDE (2001), « *Du bien-être des Nations : le rôle du capital humain et social* », rapport, <http://www.oecd.org/dataoecd/48/22/1870573.pdf> (site consulté en mai 2006).

Oui A. et Saglietti C. (1993), « Les pupilles de l'État en 1989 », *Solidarité Santé, Études Statistiques*, n° 4, pp. 129-133.

Parizot I., Chauvin P., Firdion J.-M. et Paugam S. (2004), « Santé, inégalités et ruptures sociales dans les Zones Urbaines Sensibles d'Île-de-France », in *Les travaux de l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, La Documentation française, pp. 127-165.

Paugam S. (1991), *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, PUF, Paris.

Peretti-Watel P. (2004), « Du recours au paradigme épidémiologique pour l'étude des conduites à risque », *Revue française de Sociologie*, vol. 45, n° 1, pp. 103-132.

Pommier P. (2004), « De 2011 à 2003, un marché du travail gagné par la dégradation de la conjoncture », in *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2003-2004*, La Documentation française, pp. 61-69.

Ponthieux S. (2002), « Country Paper Prepared for the OECD – UK ONS Conference on the

Measurement of Social Capital », Département des Prix à la consommation, des Ressources et des Conditions de vie, Insee, Paris, disponible à : <http://www.oecd.org/dataoecd/21/51/2381185.pdf>

Ponthieux S. (2006), *Le capital social*, collection « Repères », La Découverte, Paris.

Poulton R., Caspi A., Milne B.J., Thomson W.M., Taylor A., Sears M.R., Moffitt T.E. (2002), « Association Between Children's Experience of Socioeconomic Disadvantage and Adult Health: a Life-Course Study », *The Lancet*, vol. 360, n° 9346, pp. 1640-1645.

Pronovost J. et Leclerc D. (2002), « L'évaluation et le dépistage des adolescent(e)s suicidaires en centres jeunesse », *Revue de Psychoéducation et d'Orientation*, vol. 31, n° 1, pp. 81-100.

Pronovost J., Leclerc D. et Dumont M. (2003), « Facteurs de protection reliés au risque suicidaire chez les adolescents : comparaison de jeunes du milieu scolaire et de jeunes en centres jeunesse », *Revue Québécoise de Psychologie*, vol. 24, n° 1, pp. 179-199.

Putman R. (1993), *Making Democracy Work: Civic Traditions in Modern Italy*, Princeton University Press.

Putman R. (2001), « Social Capital: Measurement and Consequences », conférence tenue à l'OCDE, <http://www.oecd.org/dataoecd/25/6/1825848.pdf> (site consulté en mai 2006).

Ritchey F., La Gory M. et Mallis J. (1991), « Gender Differences in Health Risks and Physical Symptoms Among the Homeless », *Journal of Health and Social Behavior*, vol. 32, n° 1, pp. 33-48.

Robin J.-M. (2000), « Modèles structurels et variables explicatives endogènes », *document de travail*, série *Méthodologie Statistique*, n° 2002, Insee.

Rollet C. (2001), « Le placement d'enfants : historique et enjeux », *Revue Quart Monde*, n° 178, pp. 9-13.

Rossi P.H., Schuerman J. et Budde S. (1999), « Understanding Decisions about Child Maltreatment », *Evaluation Review*, vol. 23, n° 6, pp. 579-598.

Ruault M. et Callegher D. (2000), « L'aide sociale à l'enfance : davantage d'actions éducati-

ves et de placements décidés par le juge », *Études et Résultats*, Drees, n° 46.

Ruault M., Baudier-Lorin C. et Callegher D. (2001), « Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2000 », *Études et Résultats*, Drees, n° 121.

Shinn M., Knickman J. et Weitzman B. (1991), « Social Relationships and Vulnerability to Becoming Homeless Among Poor Families », *American Psychologist*, vol. 46, n° 11, pp. 1180-1197.

Shinn M., Weitzman B., Stojanovic D., Knickman J., Jimenez L., Duchon L., James S. et Krantz D. (1998), « Predictors of Homelessness Among Families in New York City: From Chelter Request to Housing Stability », *American Journal of Public Health*, vol. 88, n° 11, pp. 1651-1657.

Singer M.I., Menden A.T., Yu Song L. et Lunghofer L. (1995), « Adolescents' Exposure to Violence and Associated Symptoms of Psychological Trauma », *The Journal of the American Medical Association*, vol. 273, n° 6, pp. 477-482.

Snow D. (1986), « The Myth of Pervasive Mental Illness Among the Homeless », *Social Problems*, vol. 33, n° 5, pp. 407-423.

Snow D., Anderson L., Quist T. et Cress D. (1996), « Material Survival Strategies on the Streets: Homeless People as Bricoleurs », in *Homelessness in America*, J. Baumohl éditeur, Phoenix: Oryx Press, pp. 86-96.

Snow D. et Mulcahy M. (2001), « Space, Politics, and the Survival Strategies of the Homeless », *American Behavioral Scientist*, vol. 45, n° 1, pp. 149-169.

Sobel J. (2002), « Can We Trust Social Capital? », *Journal of Economic Literature*, vol. XL, n° 1, pp. 139-154.

Soulié C. (2000), « Le dualisme du réseau d'hébergement pour personnes sans abri à Paris », in Marpsat M. et Firdion J.-M. éditeurs, *La rue et le foyer*, pp. 211-255.

Susser E., Moore R. et Link B. (1993), « Risk Factors for Homelessness », *American Journal of Epidemiology*, vol. 15, n° 2, pp. 546-556.

Taylor M. (2000), « Communities in the Lead: Power, Organisational Capacity and Social

Capital », *Urban Studies*, vol. 37, n° 5-6, pp. 1019-1035.

Tcherkessof F. (2003), « Enfants placés, une protection à risques », *Messages*, octobre, pp. 17-20.

Tomkiewicz S. 1999 (2001), *L'adolescence volée*, collection Pluriel, Hachette, Paris.

Vero J. et Werquin P. (1997), « Un réexamen de la mesure de la pauvreté. Comment s'en sortent les jeunes en phase d'insertion ? », *Économie et Statistique*, numéro spécial *Mesurer la pauvreté aujourd'hui*, n° 308-309-310, pp. 143-158.

Whiting J. et Lee III R. (2003), « Voices From the System: A Qualitative Study of Foster

Children's Stories », *Family Relations*, vol. 52, n° 3, pp. 288-295.

Wood D., Valdez B., Hayashi T. et Shen A. (1990), « Homeless and Housed Families in Los Angeles: A Study Comparing Demographic, Economic, and Family Function Characteristics », *American Journal of Public Health*, vol. 80, n° 9, pp. 1049-1052.

Zeneidi-Henry D. (2002), *Les SDF et la ville, Géographie du savoir-survivre*, Éditions Bréal, Paris.

Zlotnick C., Kronstadt D. et Klee L. (1998), « Foster Care Children and Family Homelessness », *American Journal of Public Health*, vol. 88, n° 9, pp. 1368-1370.

MÉTHODOLOGIE

A – L'enquête

L'Enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, de l'Insee, en janvier 2001 (brièvement, *enquête Sans-domicile 2001*, ou encore *SD2001*) comporte un questionnement spécifique sur certains événements difficiles survenus durant la jeunesse de l'enquêté (avant 18 ans) et fournit des informations factuelles sur cette période (spécifiquement, la situation à l'âge de 10 ans mais aussi la scolarité, la date de première entrée en France pour les personnes nées à l'étranger, le décès éventuel des parents et leur pays de naissance).

B – Les données

Elles portent sur les utilisateurs des services de restauration gratuite et d'hébergement dans les villes de plus de 20 000 habitants de la France métropolitaine, que nous dénommerons plus commodément *sans domicile*, bien que ce champ ne coïncide pas exactement avec une définition des sans-domicile au sens restreint puisque certaines de ces personnes disposent d'un logement en hôtel ou en location ou sont hébergées par un tiers (Firdion, 2005). Toutefois, la petite minorité de ceux qui, parmi eux, sont locataires ou propriétaires, se trouvent dans des situations sociales de grande précarité (chômage, problèmes de santé...).

Les limites de cet échantillon suggèrent de poursuivre ultérieurement cette recherche en s'appuyant sur une enquête auprès de la population logée en logement « ordinaire » (au sens de l'Insee), disposant d'un effectif suffisant d'enquêtés ayant connu ces événements rares, de façon à disposer d'un échantillon témoin.

C – À propos du placement

Afin d'assurer une certaine homogénéité des observations, par rapport à la situation particulière du placement, ne sont considérés que les cas de placement dans les pays occidentaux (dans les autres nations les variations, importantes, dans les conceptions de la protection de l'enfance rendent difficile une définition homogène du placement). L'échantillon est donc restreint aux personnes susceptibles d'avoir été placées en Europe durant leur enfance ou leur jeunesse, c'est-à-dire aux enquêtés de nationalité française ou citoyens d'un autre pays d'Europe occidentale, ou nés en France, ou arrivés en France avant 17 ans. L'échantillon se trouve alors réduit à 3 027 individus, dont 869 ont déclaré avoir été placés (532 hommes et 337 femmes).

Ces effectifs relativement faibles limitent le nombre de variables et de modalités prises en compte dans les régressions. Ne disposant pas d'enquête statistique portant sur une population logée et posant des questions semblables sur le placement (et de tels événements familiaux), avec un échantillon de taille suffisamment importante au regard de cet événement rare en population générale, la comparaison entre personnes logées et sans domicile ne pourra être conduite. Compte tenu de cette limite, notre étude tentera d'identifier en quoi ces événements, marquant le passé des personnes utilisatrices des services d'aide, et la présence ou

l'absence de certaines formes de « capital », peuvent se trouver en lien avec des situations particulières présentes (exercer un emploi, avoir été agressé, avoir eu recours au bureau d'aide sociale). Dans cet échantillon, les fortes différences, en termes de structure de population, entre hommes et femmes conduisent à développer des régressions séparément par genre.

Il est évident que les événements douloureux survenus durant l'enfance et la jeunesse ont un rapport avec le placement et se trouvent souvent à l'origine de cette mesure ; isoler les uns des autres pose donc difficulté. Pourtant, les études américaines montrent que le placement en soi peut produire un/des effet(s) (bénéfique(s) et/ou défavorable(s)) sur l'individu placé. Il convient donc de s'efforcer de distinguer ces deux types d'événements qui ont leurs effets propres (durant la jeunesse et à l'âge adulte). Les données de cette enquête de l'Insee nous donnent une occasion assez rare de disposer de ces deux types d'information sur une population assez nombreuse puisque la prévalence du placement est remarquablement élevée parmi les personnes sans domicile. Il serait donc possible d'identifier un lien possible entre tel type d'événement et des situations ou des comportements actuels ou récents.

D – La régression logistique

Les variables à expliquer étant binaires (avoir connu la situation ou pas), nous avons estimé des régressions logistiques. Les variables explicatives ou « indépendantes » (binaires) concernent toujours plus de 10 % des individus enquêtés, de façon à éviter des distributions par trop déséquilibrées (et donc des cellules – correspondant au croisement des variables du modèle – vides).

Dans un premier temps, un modèle de régression (par sexe) du placement durant l'enfance est développé en utilisant des variables concernant l'enfance de l'individu (contexte familial, classe d'âge, événements douloureux). Ensuite, nous estimons, par des régressions logistiques, la probabilité d'avoir connu telle situation (par exemple avoir été agressé au cours des douze derniers mois). Si le fait d'avoir été placé a un effet significatif, nous introduisons alors, dans un second temps, les variables identifiées comme « expliquant le placement » dans la régression, et nous observons si l'effet significatif de la variable « placement » se maintient. Dans ce dernier cas, tout porte à croire que c'est bien le placement en soi et non les événements qui l'ont causé qui sont en lien avec la variable étudiée (variable d'intérêt). Nous resterons cependant prudent puisque des *facteurs de confusion* inconnus peuvent troubler l'estimation des paramètres (parce qu'absents et/ou non mesurés).

Les résultats d'une régression logistique permettent de calculer la probabilité – associée à la régression – qu'un événement se réalise pour un individu, connaissant la valeur pour cet individu des variables intégrées dans la régression (variables dites explicatives). Les paramètres estimés pour chacune de ces variables mesurent l'association entre la réalisation de l'événement et la caractéristique considérée. S'appuyer sur cet outil statistique permet de raisonner sur un facteur explicatif d'un évé-

ment en considérant comme fixées les autres caractéristiques prises en compte dans la régression, notamment l'âge et l'origine sociale (on parle alors d'un effet significatif de telle variable « toute chose égale par ailleurs », *i.e.* en contrôlant son effet par celui des autres variables de la régression). Cette analyse, qui mesure séparément les effets de chaque variable, repère les combinaisons de variables qui ont des effets distincts significatifs. Par exemple, elle permet de répondre à la question suivante : pour un homme de moins de 30 ans, le fait d'avoir connu de gros problèmes d'argent durant l'enfance augmente-t-il le risque d'avoir été placé en foyer ou dans une famille d'accueil ?

E – Le « rapport de risque »

Pour chaque modèle estimé, nous commenterons le rapport de risques, ou odds ratio (rapport du « risque » de connaître un événement sur celui de ne pas le connaître), associé à chaque variable et qui correspond à l'exponentiation du paramètre β estimé, notée $\exp(\beta)$, lorsqu'il est significatif (au seuil de 5 % au moins). Prenant pour exemple le placement durant l'enfance (cf. tableau 6), partant des résultats de la régression logistique, la probabilité d'avoir été placé durant l'enfance est la suivante :

$$p(Y=1) = \frac{1}{1 + e^{-\beta \cdot X - \gamma \cdot Z}}$$

Y est la variable indiquant un placement durant l'enfance (elle vaut 1 dans ce cas, 0 sinon),

X est la variable indiquant que la famille a eu de gros problèmes d'argent (elle vaut 1 dans ce cas, 0 sinon),

Z réunit toutes les autres variables incluses dans la régression,

β et γ sont les valeurs estimées des coefficients.

Dans le cas où la famille a eu de gros problèmes d'argent durant l'enfance de l'enquêté, cette probabilité devient, en tenant compte du fait que la présence de ces problèmes correspond au cas où $X = 1$:

$$p(Y=1) = \frac{1}{1 + e^{-\beta - \gamma \cdot Z}}$$

La probabilité de ne pas avoir été placé est :

$$p(Y=0) = 1 - p(Y=1) = \frac{e^{-\beta - \gamma \cdot Z}}{1 + e^{-\beta - \gamma \cdot Z}}$$

Pour une personne qui a été placée, le risque relatif s'écrit donc :

$$\frac{p(Y=1)}{p(Y=0)} = \frac{p(Y=1)}{1 - p(Y=1)} = e^{\beta + \gamma \cdot Z}$$

De même, la probabilité d'avoir été placé *en l'absence de gros problèmes d'argent* durant l'enfance est la suivante :

$$p(Y=1) = \frac{1}{1 + e^{-\beta \cdot X - \gamma \cdot Z}} = \frac{1}{1 + e^{-\gamma \cdot Z}}$$

En effet, la variable X renseignant sur les « gros problèmes d'argent » vaut alors 0.

La probabilité de ne pas avoir été placé en l'absence de ces problèmes vaut donc :

$$p(Y=0) = 1 - p(Y=1) = \frac{e^{-\gamma \cdot Z}}{1 + e^{-\gamma \cdot Z}}$$

Pour une personne dont la famille n'a pas connu de gros problèmes d'argent, le risque relatif d'avoir été placé s'écrit alors :

$$\frac{p(Y=1)}{p(Y=0)} = \frac{p(Y=1)}{1 - p(Y=1)} = e^{\gamma \cdot Z}$$

Dès lors, le rapport de risques relatifs (le risque relatif d'avoir été placé *en cas de gros problème d'argent*, divisé par le risque relatif d'avoir été placé *en l'absence de tels problèmes*) s'écrit :

$$OR_{\text{Gros problème d'argent} / \text{Pas de gros problèmes d'argent}} = \frac{e^{\beta \cdot X + \gamma \cdot Z}}{e^{\gamma \cdot Z}} = \frac{e^{\beta \cdot X}}{1} = e^{\beta} = \exp(\beta)$$

F – Multicolinéarité et variables endogènes

Il est possible de tirer des conclusions à partir des résultats de régressions multiples à condition que les variables explicatives des modèles testés soient statistiquement indépendantes entre elles (Glanz et Slinker, 1990). Lorsque l'on travaille dans le domaine social, bien des variables se trouvent en lien les unes avec les autres et l'on est fréquemment confronté à ce problème de *multicolinéarité*. Il convient donc de tester ces corrélations pour éviter une imprécision dans les estimations des coefficients et des difficultés d'interprétation des effets testés ; on peut adopter une mesure conservatoire (toute corrélation entre deux variables supérieure à 0,5 implique le rejet de l'une d'elles, ce sera notre position) ou admettre des corrélations inférieures à 0,9 (Glanz et Slinker, 1990). Pour les variables rejetées, il est parfois possible de dépasser ce problème en les transformant (par exemple : variable centrée réduite).

Une variable explicative *endogène* est une variable qui est influencée par les mêmes facteurs que la variable que l'on cherche à expliquer et qui peut influencer cette dernière. Dans le cas d'une régression multivariée incluant une telle variable, les estimations des effets des différents facteurs sont biaisées et contradictoires (Bound *et al.*, 1995, Robin 2000). On peut tourner cette difficulté en remplaçant la variable endogène par le résidu d'une variable exogène fortement liée à elle (dite *variable instrumentale*), ou simplement par une variable exogène fortement corrélée sans être endogène (c'est ce qui a été fait pour la variable concernant l'hébergement de longue durée dans les régressions portant sur l'emploi).

G – Causalité, et facteurs de risque

Bien que certains des événements pris en compte se situent antérieurement dans la vie des enquêtés, nous garderons d'interpréter ces résultats en termes de causalité ou de « facteurs de causalité ». Nous ne pouvons établir un lien de causalité directe (au sens de : une cause produit toujours le même effet) entre une condition (par exemple, avoir connu des problèmes de violence dans sa famille d'origine), et un résultat (par exemple, ne pas exercer d'emploi). Les phénomènes sociaux tels que les parcours résidentiel et professionnel, le réseau social, etc. ont plusieurs « causes génératrices » possi-

bles qui se conjuguent, se contrarient et peuvent être l'objet de causalités circulaires (où chaque élément agit sur l'autre sans que l'on puisse attribuer les effets premiers à l'un ou à l'autre), et dont certaines peuvent être non identifiables à partir des données d'une enquête car les questions y afférant en sont absentes. Par ailleurs, nous ne travaillons que sur la population des personnes utilisatrices des services d'aide aux sans-domicile, en conséquence nous n'approchons les effets de certains événements passés que pour cette population, à l'exclusion de la population logée en logement ordinaire (au sens de l'Insee). Parler alors de lien de causalité serait abusif puisque cette affirmation ne reposerait que sur un échantillon biaisé (puisque non représentatif de la population générale).

Si, en sociologie, la recherche de la cause « déterminante » ou « essentielle » (parmi les faits sociaux antécédents) d'un fait social a été à la base de la démarche durkheimienne, il faut nuancer une telle approche lorsque l'on met en évidence l'effet d'une caractéristique (variable explicative) sur une situation ou un comportement (variable d'intérêt) dans le cadre d'une régression multiple. Dans un tel schéma probabiliste, ce n'est pas un lien fonctionnel qui est mis en évidence ; le modèle obtenu sert à nous donner la loi de probabilité qui régira, pour un individu appartenant à telle classe (en termes de sexe, âge, origine sociale, etc. par exemple), la variable que l'on a à expliquer. Nous pouvons alors interpréter les résultats des régressions dans une perspective probabiliste, dans le sens de : telle condition ou tel événement

augmente ou diminue (significativement) le risque de connaître tel effet ou telle situation. Les facteurs, qui sont étudiés ici, seront considérés comme des *indicateurs de risque* (le risque étant pris au sens de la probabilité de l'occurrence d'un certain événement et non pas dans le sens d'un danger plus ou moins prévisible). Nous préférons cette expression à celle de *facteur de risque*, largement employée dans la littérature scientifique depuis les années 1990, et qui n'est pas sans soulever des controverses, en particulier dans le champ des sciences humaines, du fait d'une tendance, chez certains, à la « biologisation » des faits sociaux, à une réduction des phénomènes sociaux à l'effet des seules caractéristiques individuelles aboutissant parfois à blâmer les victimes (Peretti-Watel, 2004). Non sans lien avec ses origines (la médecine et les assurances), le *risque* s'est porté ainsi sur des comportements qui ont été désignés, sans toujours une grande prudence, comme négatifs ou déviants. En fait, une analyse en termes de « risque » peut aboutir à raisonner en termes d'exclusion (équivalent à la notion médicale de quarantaine), d'enfermement (déviance, délinquance), d'identification (pour construire des outils d'alarme notamment), de prévention (surtout au niveau individuel pour des risques de santé comme les maladies cardio-vasculaires, mais aussi à un niveau *meso* dans le cas de la contamination du VIH par exemple, ou *macro* pour les risques industriels, Callens, 1996). C'est pour tenter de nous distinguer de ces approches pathologisantes, et nous placer dans une perspective de prévention, que nous avons choisi d'utiliser l'expression « indicateur de risque ».